Actes du Colloque


Laurie Tomlinson,
Fort Smith


Ginette Leblanc,
Yellowknife


Linda Pettersen,
Fort Smith


Armelle Casseli,
Hay River


Myriam Alizé,
Iqaluit

FEMMES FRANCO-TÉNOISES: un regroupement de femmes

Yellowknife
Les 20 et 21 mai 1989
Fédération Franco-TénOlse

«Collection Francophones du Nord» no 2
Edition F.F.T.

Définition du logo

La lettre F représente le générique Femmes.

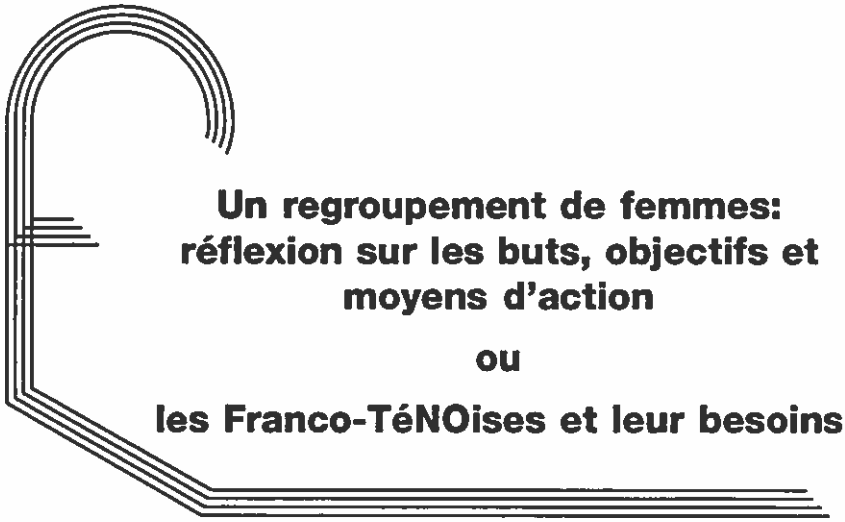
Le logo est composé de quatre lignes, chacune ayant sa signification:
- la première représente les femmes francophones au Canada;
- la deuxième représente les femmes franco-ténoises;
- la troisième représente les liens entre les groupes de femmes;
- la quatrième, leurs actions.

La partie diagonale représente un changement de voie vers une vie meilleure.

La partie droite, allant à l'infini, représente le futur des femmes.

BESTE. 1

Actes du Colloque



Un regroupement de femmes: réflexion sur les buts, objectifs et moyens d'action

ou

les Franco-TéNOises et leur besoins

Colloque territorial sur les Franco-TéNOises et leurs besoins
Yellowknife, les 20 et 21 mai 1989
Tous droits réservés
DÉPÔT LÉGAL: DÉCEMBRE 1989
Edition F.F.T.

L'éducation révèle-t-elle des nouveautés sur les élèves ? Quel est sa portée dans un processus de changement social ?

L'école permet une prise en charge individuelle et socialisée (non-sanctionnée par un diplôme mais la portée sur le formel est limitée pour les plus jeunes...

Avant-propos

En venant dans le Nord, j'ai été impressionnée par les différents genre et problèmes des femmes. Car pour un certain temps, on ne pensait qu'à un handicap dans le Nord: être femme. Mais certaines ont réagi et ce sont rendu compte qu'on pouvait avoir deux handicaps être femme francophone.

Alors à ce moment, il y a deux à trois ans, une pensée a jaillit. Il serait peut-être temps de se rencontrer entre femmes francophones des Territoires du Nord-Ouest.

Nous ne sommes pas plus différentes des autres femmes, sauf que nous sommes plus isolées. Avec cette idée semée, le colloque des femmes au mois de mai a été créée.

À ce moment, presque tous les genres de femmes à travers les Territoires du Nord-Ouest se sont rencontrées dans une salle à Yellowknife. Pour beaucoup et je dirais la plupart, cela a fait le plus grand bien. Certaines ne voulaient même pas parler, trop timides. Mais la réunion c'est déroulée tellement facilement que chacune a eu son mot à dire. Aussi on avait deux points en commun: toutes et chacunes de nous, étions femmes francophones dans les Territoires du Nord-Ouest.

Après cette réunion, au milieu d'anecdotes, d'informations et de rires, certaines femmes étaient prêtes à jeter leur mari dehors, en plaisantant bien sûr.

Cela a été une rencontre enrichissante, pas du genre commérage, mais plutôt un échange entre femmes, s'encourager et prêtes à continuer dans cette voie.

J'espère beaucoup que ce colloque ne soit pas la fin d'un commencement. Car l'énergie des femmes francophones est présent et il ne faut pas l'ignorer.

En terminant, je voudrais remercier l'organisatrice du colloque Mme France Tremblay. La réalisation de cette publication a été rendue possible grâce au travail de Benoît Boutin, Diane Mahoney et de France Tremblay.

Myriam Alizé
février 1990

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 1

Table des matières 3

Introduction 4

PARTIE I. GUIDE DE DISCUSSIONS ET RÉFLEXION SUR LES FRANCO- TÉNOISES

a) Le cadre analytique, les pistes générales de réflexion 6

b) Les concepts ou les mots pour le dire 7

c) La méthodologie 8

PARTIE II. LES ATELIERS

Ouverture du colloque par M. Robert Hay, trésorier de la FFT 10

ATELIER #1 LES FEMMES AU CANADA: L'INÉGALITÉ DANS LES CHANCES ET DANS LES DROITS, LA DISCRIMINATION SEXUELLE AU TRAVAIL, À LA MAISON, QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION 10

Discussion

ATELIER #2 LA RÉALITÉ DES FEMMES FRANCO-TÉNOISES: L'IDENTIFICATION PARTICULIÈRE DU PROBLÈME "FEMME" DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST 14

Discussion

ATELIER #3. LA REPRÉSENTATION DES FRANCO-TÉNOISES: POURQUOI, QUANDET COMMENT? 22

Discussion

ATELIER #4. LES MOYENS D'ACTION; LE TEMPS DES QUESTIONNEMENTS 25

Discussion

PARTIE III. INTERVENTIONS

Allocution de Mme Agathe Gaulin, trésorière de Fédération Nationale des femmes canadiennes-françaises 28

Dîner conférence de Mme Louise Engelmayer 30

Intervention théâtrale du théâtre Parminou 33

Évaluation écrite des participantes 34

Postface 36

ANNEXES.

Notes bibliographiques 37

Liste des représentantes 38

Tableau: Langue maternelle/sexe/1986 39

INTRODUCTION.

La Fédération franco-téNOise a le plaisir de publier le document de réiflexion, le guide de discussions et le texte intégral du colloque des femmes qui s'est tenu à Yellowknife, les 20 et 21 mai 1989.

En 1988, la Fédération franco-ténoise voyait la nécessité de mieux connaître les besoins des femmes francophones. Pour une première fois, elle intègra à sa programmation 1988-89, un projet de recherche et de consultation auprès des femmes francophones des Territoires du Nord-Ouest, menant au colloque du printemps 1989.

Afin de mieux comprendre les besoins des franco-ténoises, il était nécessaire de mieux connaître leur réalité de vie. Compte tenu de l'absence d'information sur la réalité complexe du vécu des femmes franco-ténoises, il devenait impératif d'aller chercher les données de base nécessaires pour préparer les documents de réflexion destinés à stimuler une discussion vers des moyens d'action lors du colloque. C'est à l'automne 1988 que la Fédération franco-ténoise entreprenait ce projet de recherche-action. La première partie de cette publication esquisse un premier profil quantitatif et qualitatif des Franco-Ténoises et précise les éléments de problèmatiques particulières à ces femmes nordiques.

Le cadre et les résultats de cette recherche-action visent à mieux connaître le vécu des femmes francophones dans leur environnement nordique, à faire ressortir les problèmes spécifiques que vivent celles-ci et ainsi obtenir la grille de réflexion du colloque des femmes francophones des Territoires du Nord-Ouest: «*Un regroupement de femmes: réflexion sur les buts, objectifs et moyens d'action*».

L'ensemble de la recherche-action et le colloque devraient nous permettre de nous orienter vers des prises de position, une stratégie et des moyens d'action concrets en fonction des besoins réels identifiés tout au long de la démarche.

La sensibilisation des autres Canadiennes à notre réalité arctique est un autre défi que nous relevons ici. Nous espérons donc, par effet d'entraînement, sensibiliser toutes les chercheuses locales, territoriales, provinciales et nationales qui travaillent sur les groupes de femmes, à nous inclure à l'avenir dans leur recherche.

Nous tenons à remercier les membres du comité « Action Femmes » qui ont participé à toutes les étapes de la recherche, les responsables des entrevues qualitatives, toutes les femmes qui ont bien voulu nous accorder de leur temps lors des entrevues et particulièrement M. Denis Perreault, chercheur, pour son appui dans l'élaboration du cadre théorique, analytique et méthodologique, et l'analyse statistique. Nous voulons, aussi, offrir nos remerciements à Mme Hélène Bohémier du groupe relais-femme et à Mme Lyne Kurtzman du service aux collectivités de l'UQAM pour leurs précieux conseils.

Enfin, nous tenons à souligner que cette recherche-action a été rendue possible grâce au soutien financier de l'ICREF (l'Institut Canadien de Recherche sur les Femmes) et du Secrétariat d'État du Canada par le biais de son programme de la promotion de la femme.



PARTIE I:
GUIDE DE DISCUSSIONS ET RÉFLEXION SUR LES FRANCO-TÉNOISES

Mot de bienvenue de M. Robert Hay, trésorier de la FFT

La personne idéale pour souhaiter la bienvenue à un groupe de personnes qui se distinguent de la société dominante, qui les entoure de par leur langue, leur sexe et le fait de vivre dans le Nord; c'est définitivement... un anglophone de Montréal.

Ça me fait plaisir de me trouver parmi vous ce matin. Je suis particulièrement fier que ce colloque ait lieu. Le seul fait que nous sommes ici, est une indication de la maturité de la FFT, du chemin qu'a fait la fédération au cours des dix dernières années et de l'évolution de la communauté Franco-TéNOise et des femmes au sein de cette communauté. Notre communauté est en train de se connaître, de se reconnaître, de se définir et de s'affirmer. Le colloque de cette fin de semaine et ce qui en découlera est une partie importante de ce processus.

J'aimerais signaler que l'on fête en 1989 d'autres anniversaires que les dix ans de la Fédération; il s'agit d'un ami qui risque d'être passé sous silence. Je vous le mentionne puisqu'il n'est pas sans pertinence avec cette réunion aujourd'hui. Je parle d'un certain rapport qui a été déposé il y a exactement 150 ans, par un dénommé Durham. Je pense que ça vous dit quelque chose.

Si ces deux anniversaires expliquent pourquoi ce colloque a lieu en 1989, comment expliquer qu'il se tient le 20 mai, si ce n'est pas parce que c'est la fête de France!

Ce colloque est un premier pas. Nous attendons impatiemment ce qui va en ressortir. Bonne Chance!

i. Le cadre analytique, les pistes générales de réflexion

Nous prenons comme base de notre réflexion les théories concernant la différenciation sociale attribuable aux rapports des sexes et l'inégalité de fait dans les droits acquis aux hommes par rapport aux femmes.

En effet, encore aujourd'hui la discrimination à l'égard des sexes joue un grand rôle dans notre société et la reproduction du système capitaliste d'exploitation. Les préjugés millénaires à l'égard des femmes sont tenaces, même si dans certains domaines nous pouvons remarquer des améliorations. Les normes sociales actuelles ne donnent pas encore aux femmes l'auto-contrôle de leur vie et l'égalité des chances à l'éducation et à l'emploi. La contribution des femmes dans la société souffre encore d'une «mal-reconnaissance». Sur le marché du travail, les positions inférieures de la main-d'oeuvre féminine - à travail égal / salaire inégal -, les conditions précaires du travail à temps partiel et du demi-temps occupé majoritairement par des femmes, la responsabilité quasi exclusive des femmes au travail domestique et la très faible accessibilité des femmes aux postes de décision, ne sont que quelques-uns des nombreux exemples de la discrimination que vivent quotidiennement les femmes.

Les femmes veulent rompre ce masculinisme millénaire. Pour ce faire, il leur faut inventer de nouveaux rapports sociaux, renversant le principe de la suprématie mâle. La participation sociale des femmes, entre autres leur contribution à la production de la richesse par leur travail dans la sphère domestique, doit être reconnue. La reproduction de l'espèce est probablement l'un des apports les plus essentiels au système, et pourtant il n'est jamais comptabilisé. Pourquoi?

Pour rompre ce rapport discriminatoire, inégalitaire, les femmes doivent penser, imaginer de nouveaux modèles de référence. Ces nouveaux modèles de référence doivent prendre comme base l'identification de leurs différences liées à la reproduction millénaire des rapports hommes/femmes inégalitaires, de leurs spécificités, entre autres de leur pouvoir de reproduction. Ces nouveaux modèles d'interventions pourront transformer ces rapports sociaux inégalitaires, de par leur conception novatrice face au pouvoir.

Les femmes doivent s'attaquer à construire de nouveaux modèles de références pour une issue sociale plus égalitaire. La recherche d'un construit social différent doit-elle passer par une nouvelle forme de pouvoir ou de participation au pouvoir car comme le souligne l'auteure France Giroux:

« ... *les rapports hommes/femmes seront toujours contaminés par les règles sociales selon lesquelles s'organise, même dans la relation la plus intime - celle d'un homme et d'une femme - la répartition du pouvoir* »[1]. Faut-il redéfinir le pouvoir?

Cette réflexion, cette recherche de nouveaux modèles d'intervention doit tenir compte de la pluralité des modèles qui s'offrent aux femmes d'aujourd'hui dans la vie de tous les jours. Les femmes confrontées à cette réalité plurielle doivent trouver des bases communes de regroupement. Comment percevoir ces bases? Quelques pistes...

Première constatation, la femme est limitée à des tâches immanentes de la sphère du «privé» tandis que l'homme se réserve les tâches transcendantes du

[1] France Giroux, *Le féminisme sera-t-il au rendez-vous du grand soir?*dans Evelyne Tardy, Femmes: images, modèles, Montréal, ICREF / CRIAW, 1985, p. 20.

«public». En deuxième lieu, la femme souffre autant d'injustices sociales que de préjugés sexuels. Ces deux considérations peuvent permettre de réunir sous une même bannière une pluralité de femmes pour trouver, construire, ce que nous avons nommé, une «issue à l'inégalité».

Les femmes socialement rejetées et infériorisées constituent peut-être une force sociale susceptible de mettre en cause les symboles et les pouvoirs de la société mâle? L'atelier sur le regroupement des Franco-TéNOises nous amènera à réfléchir à cette question.

Nous employons beaucoup de mots qui rappellent une réalité et une histoire de luttes et de combats pour l'égalité sociale pour tous. Précisons ces mots.

ii. Les concepts ou les mots pour le dire

Comme point de départ de l'analyse, il est essentiel de définir nos mots et de préciser le sens de notre démarche.

L'inégalité des sexes:

Il existe une discrimination à l'endroit des femmes, exercée par le collectif hommes. Cette discrimination à l'endroit des femmes se traduit par une infériorisation de celles-ci, une marginalisation et une banalisation de leur apport économique et social, un isolement et une dépendance face au pouvoir contrôlé par les hommes.

L'isolement:

«Avec l'urbanisation et l'industrialisation ,on a vu disparaître la petite entreprise familiale où femme et enfant avaient un rôle à jouer, où le travail n'était pas divisé surtout sur la base du sexe, mais beaucoup plus en fonction de l'âge et de la disponibilité. La mécanisation a diminué l'importance d'une main-d'oeuvre gratuite: femme et enfant ont été exclus de la production directe. On a assisté de plus en plus à une séparation entre le privé et le public, entre le domaine «productif» des hommes (qui rapporte de l'argent) et le domaine «improductif» des femmes (tâches ménagères).». Les femmes ont été graduellement isolées et confinées aux tâches ménagères, tâches qui n'ont pas de «valeur réelle» parce que non monnayables. Les femmes ont subi cet isolement accentuant d'autant la dévalorisation de leur travail. *«La position inférieure de la main-d'oeuvre féminine sur le marché du travail n'est que la transposition de cette réalité dans la sphère publique.»*[2].

[2] FNFCF *Femmes et francophones: double infériorité*, Ottawa, éd. de la fédération nationale des femmes canadienne-françaises, Juillet 1981, p.5.

La double exploitation, travail et ménage:

Les femmes ont la charge du travail domestique. Ce travail est non comptabilisé dans la production. Il est donc non productif. Ce travail, selon les comptes nationaux est invisible ou inexistant. Pourtant il doit être accompli et demande du temps. Les femmes en savent quelque chose. Planification des repas, préparation des enfants pour l'école, en arrivant du boulot faire le lavage en vitesse pour que tous les membres de la famille puissent se vêtir le lendemain. Faire les courses et l'épicerie après les heures de travail, etc. Si les femmes arrêtaient d'enfanter, d'élever et d'éduquer leurs enfants, l'État et les entreprises perdraient rapidement leur main-d'oeuvre; pas de main-d'oeuvre pas de profit. Les femmes assurent gratuitement la reproduction de la main-d'oeuvre. Sans elles, pas de profit pour les patrons, pas d'impôt pour l'État, etc. Alors pourquoi ne reconnaît-on pas cette production essentielle, cette contribution sociale la plus importante? Peut-être que ces tâches qui incombent aux femmes, l'enfantement surtout, leur assurent un pouvoir qu'on ne veut pas leur reconnaître. On camoufle ce pouvoir en le banalisant socialement?

La division sexuée du travail:

Le travail a un sexe. Il existe une division sexuelle du travail[3]. La femme est limitée à des tâches immanentes de la sphère du «privé» tandis que l'homme se réserve les tâches transcendantes du «public». On dit les femmes moins bien armées sur le marché de l'emploi, et de là découlerait leur infériorisation sociale. Les femmes rencontrent de nombreux obstacles, du fait de leurs charges familiales. Les hommes eux, sur le marché du travail semblent n'avoir aucune famille. Seules les femmes doivent subir la double charge de travail, le travail au bureau et la charge du travail domestique.

La discrimination sur le marché du travail:

La division sexuelle du travail prend racine dans l'organisation de la famille et la division des tâches domestiques. Ces racines familiales ont des incidences sur la vie professionnelle, sur la mobilité, la disponibilité de la main-d'oeuvre féminine entre autres. Le temps accaparé par les tâches domestiques devient régulateur des normes sociales. Il inscrit des règles contraignantes pour les femmes sur le marché du travail. La lutte contre la discrimination sur le marché du travail prend racine comme on le voit dans la division des tâches domestiques et sa non-

[3] M.-A. Barrère-Maurisson, *Le Sexe du Travail: structures familiales et système productif*, Grenoble, PUG, 1984, p.12.

reconnaissance comme travail productif. Cette lutte doit-elle passer par la lutte pour la reconnaissance et la rémunération du travail domestique?

Femme, pouvoir et politique:

« - Les femmes sont massivement présentes à la base des structures de pouvoir, ce sont elles qui font fonctionner les appareils de pouvoir;

- c'est collectivement qu'il faut investir les lieux de pouvoir et apprendre les règles pour les transgresser au besoin, créer des réseaux parallèles, subvertir les institutions en place;

- les femmes qui occupent des postes stratégiques dans les structures doivent demeurer étroitement liées au mouvement féministe pour s'alimenter constamment auprès des femmes et ne pas succomber à l'emprise des règles organisationnelles.»[4]

Le cadre de réflexion que nous venons d'énoncer nous incite à poser les jalons méthodologiques nécessaires à la délimitation de notre démarche.

iii. La Méthodologie

L'ampleur de notre mandat nous imposait plusieurs démarches méthodologiques cumulatives. Au départ, il fallait esquisser le profil statistique des Franco-TéNOises. Nous avons demandé à l'équipe du *Comité de consultation sur les servrices en français dans les T.N.-O.*[5] d'inclure dans leur mandat les questionnements spécifiques aux femmes et ainsi obtenir un premier profil statistique des franco-ténoises. Ceci nous a permis d'ébaucher une première compréhension de cette réalité. Compte tenu de l'immensité du territoire et d'une faible population dispersée quand nous avons voulu produire des profils statistiques comparatifs par région, il nous fut impossible d'avoir des résultats significatifs. La méthodologie de Statistique Canada ne nous permet pas de travailler avec de faibles pourcentages en raison des éléments de pondération / confidentialité.

Notre premier objectif étant d'avoir un profil de la population féminine, nous avons opté pour l'administration d'un questionnaire servant de base comparative aux résultats du *Comité de consultation sur les services en français dans les T.N.-O.* Nous avons retenu un certain nombre de variables nous permettant de mieux cerner la situation socio-économique des femmes francophones qui ont accepté de participer. Nous sommes bien conscients de la distorsion des résultats mais le peu de moyens financiers et de ressources humaines dont nous disposons nous empêche de contourner autrement cette difficulté

La méthodologie fonctionnelle de cette étape préparatoire aux ateliers de travail du colloque est intégrée à un processus d'apprentissage (enquête terrain par des femmes en région, comité rédactionnel, consultation, reformulation et colloque participatif). La recherche s'inscrit dans un système souple et ouvert, au sens où les femmes du milieu participent à l'élaboration des résultats, reformulent les problèmes les plus caractéristiques de la situation des Franco-téNOises et expriment les moyens d'action possible. Cette démarche accentue le sentiment d'identification aux résultats obtenus et aux moyens d'action envisagés. Nous croyons que la méthodologie utilisée, sans être complète, nous fournira suffisamment de matériels stimulants pour réaliser une formation de femmes actives et décidées à engager une consultation plus globale et fournir des pistes pour l'action.

L'ultime but de la participation des femmes à l'enquête terrain et au comité rédactionnel est d'impliquer activement des femmes leaders naturels ou reconnues par leur milieu, à la dynamique et à l'organisation de leur situation particulière de femmes francophones du Nord.

Nous avons compté sur l'appui de cinq femmes pour l'enquête terrain et de six femmes au comité rédactionnel. Elles ont été à toutes les étapes les artisanes de cette réflexion sur leur vécu de Franco-TéNOise. Ce sentiment d'appropriation constitue l'objectif nécessaire d'un questionnement continuel et, espérons-le, la première étape d'un regroupement durable.

[4] *«Femmes et politique»* dans Evelyne Tardy, 1985, op. cit. p.253.
[5] Ibid, chapitre IV, V et VI.



PARTIE II:
LES ATELIERS

Atelier #1.

LES FEMMES AU CANADA: L'INÉGALITÉ DANS LES CHANCES ET DANS LES DROITS, LA DISCRIMINATION SEXUELLE AU TRAVAIL, À LA MAISON; QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION

Introduction

Pourquoi parler des femmes, de l'inégalité sociale qu'elles subissent, de la discrimination sur le marché du travail, de leur double exploitation, la première dans la sphère domestique et la deuxième dans l'emploi, de leur absence dans les processus décisionnels, dans un environnement considéré au premier abord comme un monde d'homme? Justement ne serait-ce que pour cette raison, pour défaire ce mythe persistant qui banalise le rôle des femmes dans le développement du Grand Nord canadien. Qu'elles soient autochtones - Déné, Inuit, Métis - ou plus minoritairement francophones, elles existent et contribuent à la réalité du Nord. Pour bien apprécier la réalité des femmes dans les Territoires du Nord-Ouest, il convient de préciser quelques pistes théoriques pour ensuite présenter la réalité de l'ensemble des femmes canadiennes.

1.1. Les Femmes comme objet d'étude: éléments de comparaison pour susciter la réflexion

L'inégalité des sexes, la division sexuelle et sexuée du travail remontent à la nuit des temps. En a-t-il toujours été ainsi? Certaines découvertes et études récentes tendraient à démontrer que non. Cette division du travail, des rôles sociaux est un construit social et ***non un fait de nature***. L'un et l'autre des deux sexes ne possèdent pas de supériorité sur l'autre. Si ce n'est, comme l'affirme la tendance théorique actuelle la plus prometteuse, que la femme possède l'avantage d'assurer la reproduction de l'espèce et de la force de travail.

La femme produit le bien le plus essentiel à toute société humaine: les enfants. Elle est toujours la seule à enfanter. Cette particularité lui donne un pouvoir certain sur l'autre sexe. C'est à la négation, à la banalisation de ce pouvoir, à l'appropriation de ce pouvoir par les hommes que les femmes doivent leur marginalisation, leur infériorisation, disent certaines chercheures. L'inégalité que subissent les femmes prend racine dans la volonté manifeste des hommes à vouloir limiter et contrer le pouvoir de reproduction détenu seulement par les femmes. Le débat reste ouvert et il est passionnant comme piste de recherche à venir.

Cette inégalité amène une discrimination sexuée subie par les femmes. Cette discrimination limite l'autonomie de ce groupe social à tous les échelons sociaux. Elle limite son accès au travail public et à l'emploi rémunéré, la reconnaissance de sa participation au développement économique et social, et détermine sa sous-représentativité à l'exercice du pouvoir et de la gouverne.

Cette perte d'autonomie et cette non-reconnaissance de la productivité de son travail se vérifient le plus facilement dans la sphère domestique. Comme le mentionne si justement le collectif de la revue Interventions Économiques dans son numéro spécial ***Femmes et Économie***: « *Il en ressort désormais que la prise en charge quasi exclusive des activités domestiques par les femmes est à la source d'une marginalisation qui les poursuit quand bien même elles décident d'oeuvrer dans la sphère marchande*»[1].

En clair, l'inégalité et la discrimination se poursuivent même si les femmes oeuvrent sur le marché du travail. En plus de continuer à assurer les tâches ménagères, domestiques, et l'éducation des enfants, les femmes sont très souvent cloisonnées dans quelques créneaux d'emplois dévalorisés sur le marché. La discrimination pour une grande partie des femmes les rejoint dans tous les recoins de leur vie. Et comme le soulignent les auteurs du Collectif mentionné ci-haut:

«*...l'on ajoute à ceci leur sous-représentation flagrante dans les lieux de pouvoir et dans toutes les instances décisionnelles, laquelle rend dérisoire leur participation à l'orientation de l'économie,* »[2]du politique et du social. Il est important que la lutte pour une plus grande participation des femmes au développement social aboutisse à une victoire. Les femmes peuvent et doivent contribuer à résoudre la crise sociétale qui secoue le monde occidental.

Les femmes et les hommes ont un rapport différent à l'économie, à la politique, à la société. Les femmes représentent un groupe distinct avec des caractéristiques distinctes. Tout en étant largement reconnue, cette réalité doit être mise en relief. Il convient d'en décortiquer les particularités propres à chaque espace et à chaque temps où ce groupe femme existe et évolue.

Ces constatations nous tracent la voie à une meilleure connaissance de la réalité des femmes du Nord en général et plus particulièrement des femmes francophones du Grand Nord. Pour ce faire, il convient de ne pas isoler les problèmes touchant les femmes, des problèmes de l'ensemble de la société. Les mutations qui ont cours dans nos sociétés occidentales

[1] Le Collectif, *Femmes et Economie*, Interventions Economiques, no 20/21, Montréal, éd. A. St-Martin, hiver 1988, p.8.
[2] Ibid.

influencent et sont influencées par les questions femmes.

En somme, le problème «femmes» se rattache à une problématique distincte certes, mais qui n'évolue pas en vase clos. Il convient de préciser cette problèmatique sans l'isoler ou minimiser l'espace social dans lequel elle évolue. Pour bien comprendre la dynamique femme il convient de bien saisir l'espace, l'environnement économique, politique, social et idéologique dans lequel elle s'inscrit. La réalité qu'elle recouvre reste toujours intimement liée à la trajectoire d'évolution des problèmes sociaux. Cette démarche est essentielle pour obtenir une bonne compréhension et déboucher sur des actions stratégiques en accord avec la réalité concrète.

1.2. La situation canadienne; l'affirmation de plus en plus pressante des femmes

La discrimination omniprésente qui s'exerce à l'endroit des femmes sera peu à peu contestée. «Ainsi, à compter de 1884 au Canada, le McGill College qui n'acceptait que les candidats masculins après leur cours à l'école normale se résigne à accepter aussi les candidates féminines, même si le droit et la médecine ne leur sont pas accessibles. En 1890, cependant, le Bishop's College de Montréal accepte des candidates en médecine. De 1890 à 1905, dix femmes y complètent leurs études médicales»[3]. L'ouverture de l'université sera un tremplin pour les femmes et plusieurs d'entre elles deviendront des militantes féministes par la suite. Le début du siècle sera le témoin de la naissance de ce début d'organisation contre la discrimination faite aux femmes.

Du côté francophone, cette lutte pour l'accessibilité aux études supérieures, premier cheval de bataille de la cause contre la discrimination faite aux femmes, s'engagera plus tard; les universités leur restent fermées au 19e siècle.

Ce n'est que vers la fin du siècle dernier que les femmes commencent à s'organiser véritablement pour revendiquer leurs droits. «La première grande association nationale sera le National Council of Women fondé en 1893 et présidé par Lady Aberdeen, épouse du gouverneur général»[4]. La section francophone de ce mouvement est particulièrement dynamique à Montréal. Elle réussit à recruter des femmes francophones qui formeront, dans leur milieu, la première génération de féministes.

Malgré ce début d'organisation qui amènera aux femmes le droit de vote, le droit à l'éducation supérieure, au marché du travail, surtout visible en temps de guerre, il faudra attendre la fin des années 1950 pour voir s'articuler le mouvement des femmes. À partir du milieu des années 1960, et encore davantage au cours de la décennie suivante, les questions relatives à la situation des femmes occupent une place de tout premier plan dans la vie sociale, politique et idéologique du Canada.

«Le féminisme, qui s'est tu depuis la guerre, ressurgit et connaît une forte expansion, aussi bien dans ses versions réformistes que radicales. En même temps, la présence des femmes dans la société ne cesse de s'affirmer et de se diversifier, tandis que l'évolution des mentalités et des modes de vie amène à remettre en cause les anciens modèles de la féminité. Ces changements se traduisent, au niveau de l'État, par des réformes favorisant l'égalité entre les sexés et une plus grande liberté pour les femmes.»[5] Toutefois, cette égalité de principe est encore loin de se réaliser parfaitement dans les faits.

La décennie 1970 s'ouvre avec la publication du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, mieux connue sous le nom de Commission Bird. Ce rapport a un effet choc, en révélant clairement que même si les femmes disposent en principe des mêmes droits fondamentaux que les hommes, cette égalité formelle n'empêche pas que des injustices flagrantes affectent les conditions réelles qui leur sont faites dans la société.

Malgré les nouvelles lois, malgré l'évolution des mentalités, malgré la disparition ou l'atténuation des injustices sociales, de nombreux facteurs d'inégalité persistent. Prenons comme exemple l'accessibilité au marché de l'emploi.

L'accessibilité croissante des femmes au marché du travail est un fait indéniable au Canada comme dans l'ensemble des pays occidentaux. Mais cette avancée, résultant d'un développement socio-politico-économique marque-t-elle une transformation des rapports sociaux? une rupture socio-politico-idéologique? Cette transformation marque-t-elle une insertion des femmes au processus décisionnel? Les femmes sont-elles en train d'apprivoiser le pouvoir? de modifier les structures de pouvoir, issues de leur différence? Quels instruments permettent d'appréhender correctement l'évolution de ces faits nouveaux et récents? Le Canada connaît-il ces

[3] Linteau, Durocher et Robert, *Histoire du Québec Contemporain: de la confédération à la crise:* tome 1, Montréal, Boréal Express, 1979, p. 227 - 228.

[4] Linteau, Durocher et Robert, op. cit., p. 228.

[5] Linteau, Durocher, Robert et Ricard, *L'histoire du Québec contemporain: le Québec depuis 1930,* tome 2, Montréal, Boréal Express, 1986, p. 556.

changements? Et comment s'inscrivent la réalité nordique canadienne et les Territoires du Nord-Ouest dans cette mouvance? Ce changement qualitatif qui brisera l'isolement, la dépendance des femmes doit-il passer par une plus grande participation et une plus forte valorisation des femmes dans l'économie et le marché de l'emploi?

Autant de questions laissées souvent sans réponse. Essayons d'esquisser quelques pistes de réflexion. Il convient tout dabord de procéder au dépouillement des dernières statistiques. L'analyse de ces statistiques dressera le tableau des caractéristiques de l'emploi féminin au Canada. Ces caractéristiques nous permettront une comparaison avec les Territoires du Nord-Ouest. De cette réalité générale des femmes, nous essayerons de comprendre la particularité des femmes franco-ténoises.

1.3 Les caractéristiques de l'emploi féminin au Canada, de 1961 à 1986: sous les changements, des permanences

Au cours des quatre dernières années, la population active des femmes au Canada n'a cessé d'augmenter. En 1961, la main-d'oeuvre féminine[6] formait 27,3% de la population active. En 1971, elle passait à 34,3% et à 40,4% en 1981. En 1986, dernière année comptabilisée dans le recensement, elle représentait 42,7%. Les femmes s'approchent significativement de la moitié de la main-d'oeuvre active. Près de la moitié des travailleurs au Canada sont des femmes.

Tableau no 1
Proportion (%) des effectifs féminins dans la population active totale au Canada 1961 - 1986

année	femmes	hommes	Total
1961	27,3	72,7	100
1971	34,3	65,7	100
1981	40,4	59,6	100
1986	42,7	57,3	100

Sources: Stat. Canada- Cat. 99-522 (1961); 94-736 (1971); 92-923(1981); Tableaux : LF86B04 LF86B05 (1986).

De cette augmentation, gain considérable, on est en droit de se demander, quelle place occupent les femmes dans ce marché du travail? Quels sont les secteurs occupés par cette représentation de plus en plus forte?

Les femmes en emploi au Canada sont sur-représentées dans les emplois de bureau, et les services[7]. Elles forment 61,1% des employés de bureau en 1961, 68,4% en 1971 et 77,8% en 1981. Comme on le constate, les emplois de bureau se trouvent être un ghetto féminin et ont tendance à se féminiser davantage. Dans les activités de service, en 1961, les femmes représentaient 49,7% de la main-d'oeuvre, en augmentation à 52,7% en 1981. En comparaison dans le domaine du transport et des communications, les femmes représentaient 9,7% de l'emploi en 1961 contre 2,4% en 1971 et 6,5% en 1981. Le rôle des femmes dans ce secteur est marginal, et en régression. Et même lorsqu'elles sont cadres, administratrices, directrices, comptables, analystes d'organisation, elles le sont dans des activités économiques à prédominance féminine, soit le plus fortement dans les services sociaux, la santé et l'éducation. Les femmes ont donc plus tendance a être administrées qu'à administrer: «dans l'ensemble du Canada, en 1971 les femmes occupaient 3,7% des postes supérieurs de direction, taux s'élevant faiblement à 6,4%,en 1981»[8]. ***Les femmes sont absentes dans les occupations valorisées socialement et de plus grand prestige.***

On observe aussi que les femmes sont plutôt serveuses (85,7%) que pompiers, plutôt techniciennes (81,9%) que professionnelles, plutôt secrétaires (98,9%) que contrôleurs aériens, caissières (92,7%) plutôt que directrices, enseignantes au primaire (80,4%) plutôt que professeures universitaires[9].

Elles oeuvrent surtout dans le commerce du détail et sont marginalisées dans les secteurs du transport, de la défense, des postes de décision gouvernementale et des communications. Dans l'ensemble, il est bon de retenir qu'en 1981 leur revenu est toujours nettement en dessous du revenu masculin.

Cette différence de revenu loin de se rétrécir se maintient invariablement en 1986. A titre d'indication, en 1911, l'écart salarial des travailleuses canadiennes représentait 53% de celui de l'homme, en 1982, il s'établissait à 55% du salaire moyen masculin[10].

[6] Cette partie est redevable des deux excellentes études suivantes: Louise Paquette, *Les Québecoises et les Canadiennes sur le marché du travail, 1900-1985*, Montréal, thèse dép. économie, UQAM, 1986, 316p. et Monique de Sève, «*Pour une mise à jour des caractéristiques de l'emploi féminin de 1961 à 1986*», dans Femmes et Economie, Interventions Economiques, no 20/21, Montréal, éd. A. St-Martin, hiver 1988, p. 59 à 102.

[7] Monique de Sève, op. cit. p. 79 - 80.
[8] Ibid, p. 92.
[9] Louise Paquette, op. cit. p. 52
[10] Ibid, p. 53.

Le travail à temps partiel est une autre des caractéristiques du travail féminin. Depuis le début du siècle, le travail à temps partiel n'a cessé d'augmenter pour représenter plus de 15,5% des emplois rémunérés en 1985, soit 1 780 000 travailleurs canadiens. De ces chiffres, on retient que les femmes représentaient 70,0% des employées à temps partiel. Pour être plus précis ajoutons qu'en 1985, 25,5% des femmes sur le marché de l'emploi travaillent à temps partiel contre 8,0% d'hommes[11]. Pour les femmes en emploi la réalité n'est guère réjouissante. Où trouver la lumière pour créer l'espoir?

1.4 La manifestation de la division sexuelle du travail: quelques constats

Si nous jetons un regard sur la répartition de la population active totale sur le marché du travail canadien, la présence d'une division sexuelle reste très marquée. Le travail a donc un sexe. Une lueur pointe peut-être à l'horizon: «*...il importe de considérer également l'orientation académique des jeunes filles et des femmes. Il est un fait que plusieurs d'entre elles continuent présentement de s'orienter dans des disciplines traditionnelles, mais leur insertion dans les programmes scolaires propres aux métiers non traditionnels est un facteur de changement en progression qu'il apparaît tout de même utile de ne pas sous-estimer, (...) Des études reconnaissent de plus comme un fait incontestable que de plus en plus de femmes poursuivent leurs études au-delà du niveau secondaire et qu'elles sont majoritaires aussi dans certaines disciplines académiques de niveau universitaire. Enfin, récemment, il a été de plus en plus question de l'application de programmes d'accès à l'égalité au sein de certaines entreprises*»[12].

Il reste maintenant à déterminer dans quelle mesure les acteurs sociaux, femmes et hommes, sont disposés à assumer et à assurer ces changements? On se doit aussi de ne pas sous-estimer les «retours de manivelle». La pénurie d'emploi se poursuivant, et l'annonce d'une récession prochaine ramèneront peut-être les vieux mythes et le retour en force de la discrimination à l'endroit des femmes. Il existe de tout temps une relation très étroite entre le phénomène de pénurie d'emploi et l'accentuation de la discrimination exercée à l'endroit des femmes sur le marché du travail. Cette contrainte pourrait ralentir les efforts entrepris pour un changement. Les mesures de rationnement touchent toujours plus fortement que toute autre, la main-d'oeuvre féminine. Ce qui nous amène «*...à s'interroger sur l'efficacité de programmes qui non seulement s'élaborent «à la pièce» mais encore cherchent à s'implanter en dehors de toute politique de croissance de l'emploi*»[13].

Discussions

Les discussions de cet atelier, sur les modifications et les changements dans l'organisation du travail des femmes et la valorisation de leur participation sociale se sont faites sur la base des expériences personnelles des femmes participant aux ateliers. Voici les réflexions que nous avons obtenues.

«Les emplois sont plus ouverts aujourd'hui mais beaucoup de femmes préfèrent encore le temps partiel.»

«Moi, j'ai toujours travaillé le double et j'ai jamais été considérée à mon juste titre. Dans toutes mes expériences de travail j'ai vécu beaucoup de discrimination. Il y a eu une époque où mon chez-nous était un laboratoire culinaire industriel sur l'utilisation de la viande sauvage. Le ministère du Développement économique des Territoires du Nord-Ouest m'a beaucoup aidée. La compagnie internationale Lipton a même acheté ma formule

d' «encannage". Des visiteurs du monde entier viennent goûter mes plats. Mais on m'a coupé à la source mon approvisionnement en viande sauvage. J'ai donc dû repartir à zéro. Le monde était pas content de voir que c'était une femme blanche qui pouvait faire ça.»

«Le gouvernement des Territoires fait de l'action positive pour l'embauche des autochtones et des femmes. Pourtant pour les femmes, on voit ça seulement dans les jobs les plus basses.»

J'ai voulu passer des entrevues pour un emploi de «journey man« dans les entrepôts. On m'a répondu que j'étais une petite femme et que je ne serais pas capable de lever les caisses. Ils n'auraient pas dit ça à un gars même si un gars est pas plus capable. On a des «lift« pour faire le travail. J'ai cinq ans d'expérience dans ce genre de travail et je n'ai même pas eu une entrevue. J'avais quitté le même type d'emploi quand j'ai eu les enfants. À l'époque, il me manquait qu'un échelon pour être superviseur. Quand je travaille toujours physique, je suis aussi forte qu'un homme.»

«J'ai été vingt-cinq ans sans toucher à mes affaires. Dans le temps, mon mari n'aurait pas voulu que mes activités puissent avoir des répercussions sur son travail.»

[11] Ibid, p. 181 - 182.
[12] Monique de Sève, op. cit. p. 98 - 99.
[13] Sylvie Morel, «*Pénurie d'emploi et discrimination à l'endroit des femmes*», Interventions Economiques, op. cit. p. 261.

«J'avais tout monté un cours pour enseigner la cuisine à «Artic College« mais je n'ai pas pu donner le cours parce que les femmes inuit ne voulaient pas d'une femme comme instructeur.»

«Le gros problème c'est que l'on ne monte pas. On reste toujours dans les mêmes emplois. Il est difficile d'avoir des promotions.»

«Quand tu retournes sur le marché du travail tu es fortement pénalisée. Quand tu recommences, tu recommences à zéro. Celles qui travaillent à temps partiel, ce n'est pas nécessairement parce qu'elles le veulent.»

«La mentalité du Nord est encore très axée sur la famille. Il est encore difficile pour une femme de trouver un emploi valable.»

«Par contre, il est plus facile de travailler dans les secteurs non traditionnels. Ils sont plus faciles d'accès que dans le Sud. Il y a beaucoup plus de possibilités dans le Nord.»

«Je me suis comparée aux autochotones. Entre autres, pour le même poste j'avais plus d'années d'expérience qu'une autochtone. Pourtant c'est elle qui a eu le poste.»

«Si tu n'as pas d'anglais: tu restes chez vous!»

«Ici, j'ai eu la chance de sortir du nursing et de travailler en administration.»

«Il est plus difficile dans le Nord de retourner aux études. L'accès est presque nul et tu peux étudier seulement en anglais. En plus des coûts, les frais de garde sont très élevés.»

«Dans les Territoires, quand tu adoptes un enfant, tu n'as que deux jours de congé si tu travailles.»

«A l'hôpital Stanton, on ne voulait pas que je parle français dans l'hôpital sauf pour les services à la clientèle, et je ne suis pas la seule.»

«Au gouvernement des T.N.-O., tu peux pas vraiment te défendre sinon ça va jouer contre toi. Même notre syndicat ne veut plus nous représenter car il perd toujours les griefs.»

Sur le questionnement des acquis et le risque de les perdre, les participantes ont répondu:

«Avant la «Grande Tournée, les retrouvailles« on ne parlait pas en français. On savait même pas qui était français.»

«Il faut continuer à se parler et à lutter, à s'aider entre femmes. Il faut montrer que nous sommes là.»

«Il faut surveiller tous les secteurs. Tu sais jamais ce qui va arriver.»

«J'ai acquis beaucoup d'expérience, mais toute seule je ne peux pas faire beaucoup.»

ATELIER #2.

LA RÉALITÉ DES FEMMES FRANCO-TÉNOISES: L'IDENTIFICATION PARTICULIÈRE DU PROBLÈME "FEMME" DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Introduction

Les femmes francophones des Territoires du Nord-Ouest représentent un pilier important de la communauté francophone. Pour l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest , ne sont-elles pas la partie de la population la plus présente et active à l'intérieur des associations francophones[1]. De plus, ce sont majoritairement les femmes qui parlent français au travail et à la maison. Elles sont donc un facteur indispensable à la dynamique du maintien de la langue et de la culture françaises. Pourtant, nous n'avons qu'une image partielle aux frontières mal définies, de la condition des Franco-TéNOises.

.Nous devons rapidement combler cette lacune.

La présente recherche espère répondre en partie à cet objectif. Elle vise à décrire la situation vécue des Franco-Ténoises sur le principe du droit à l'égalité par rapport au droit à l'autonomie, au droit à la parole, au droit au travail, à l'éducation et au pouvoir (processus décisionnel). Elle est une tentative de préciser les effets d'oppression dans les rapports sociaux de domination auprès des Franco-TéNOises. Cette recherche-action devrait nous permettre de faire la description et l'analyse de la situation des Franco-TéNOises par rapport à leurs droits, nous assurer une première identification des pistes de questionnement et également nous permettre de dresser les balises des résultats souhaitables du colloque des femmes franco-ténoises dans le but de mieux répondre aux besoins des femmes francophones pour améliorer leur condition et amener un changement social.

[1] Denis Perreault, op. cit. p. 65.

2.1 L'identification particulière du problème "Femme" francophone des Territoires du Nord-Ouest

Les T.N.-O occupent un territoire de plus de 35.3 % de la superficie totale du Canada pour une population, en 1986, de 52 240 habitants (soit près de 0,2% de la population canadienne [2], avec un taux de croissance de 30% en 10 ans [3]), répartis dans cinq régions administratives: Baffin, Keewatin, Kitikmeot, Inuvik, Fort-Smith. Les deux régions les plus peuplées sont Fort Smith (région de la capitale) et Baffin. Il faut aussi mentionner qu'Inuvik a connu, entre 1971 et 1981, une importante croissance de sa population, mais depuis, en raison du ralentissement de l'exploration pétrolière dans la mer de Beaufort et de la fermeture de la base militaire, cette région a vu sa population diminuer.

Les Territoires du Nord-Ouest font partie des terres vendues au gouvernement canadien en 1870 par la compagnie de la Baie d'Hudson, compagnie créée par le prince Rupert de la famille royale d'Angleterre. Les frontières actuelles ont été établies en 1912.

«Le Gouvernement était dirigé directement d'Ottawa jusqu'en 1967, lorsque Yellowknife devint la capitale territoriale. Les Territoires du Nord-Ouest forment aujourd'hui un des deux territoires du Nord canadien. Relevant directement du gouvernement et du parlement du Canada, son administration est confiée à un commissaire nommé par le gouvernement canadien, à un conseil élu de vingt- quatre (24) membres, et à un comité exécutif» choisi parmi les membres élus à l'Assemblée législative [4].

Le commissaire en conseil a le pouvoir d'adopter des lois en ce qui regarde les impôts directs nécessaires pour répondre aux besoins locaux et aux questions d'intérêt local ou privé (par exemple: les permis, la propriété et les droits civils, la conservation du gibier, etc.).

Bien avant l'arrivée des premiers colons européens au Nouveau Monde, les Territoires du Nord-Ouest étaient occupés par des nomades amérindiens et inuit. D'un mode de vie en accord avec le milieu environnant, ils tiraient leur subsistance de la chasse à la faune aquatique, au gibier à poil et à plume de leur région.

Les Vikings, colonisateurs du Groenland, du littoral labradorien et terre-neuvien après l'an 1000 de notre ère, sont les premiers à entrer en contact avec les autochtones du Nord; les vestiges de ces rencontres sont actuellement mis à jour par des fouilles archéologiques.

Plus de 500 ans plus tard, les navigateurs anglais à la recherche du passage du Nord-Ouest, ont rencontré des Amérindiens lorsqu'ils ont tracé le littoral des îles arctiques et de la baie d'Hudson. Les explorateurs français se sont, pour leur part, aventurés plus à l'ouest, soit dans la vallée du Mackenzie jusqu'à la mer de Beaufort. C'était le tout début du développement du Grand Nord canadien. Les Canadiens-français furent les premiers à favoriser ce développement par la traite des fourrures.

L'histoire de la découverte et du développement du Nord canadien, plus particulièrement des Territoires du Nord-Ouest démontre une présence continue du fait français[5]. Cette histoire prouve la vitalité de ce groupe minoritaire dans un univers à majorité Déné, Inuit, Métis et anglophone. À l'intérieur de cette minorité, les femmes francophones subissent une minorisation encore plus forte.

Les femmes francophones des Territoires du Nord-Ouest représentent une minorité sociologique dans une minorité peu visible: «*D'une part elles sont différentes des autres francophones hors Québec parce que le fait d'être femme détermine des conditions caractéristiques; elles se distinguent aussi des autres femmes à cause du statut minoritaire du groupe auquel elles appartiennent.*»[6]. Cette double réalité des femmes francophones hors Québec est accentuée par l'isolement produit par la barrière de la langue, par le contexte multi-ethnique minoritaire du Grand Nord, par l'inexistence d'une association de femmes francophones dans les Territoires, par le manque de contact avec des groupes de femmes et par l'invisibilité des femmes du Nord dans les recherches, ce qui diminue d'autant leur visibilité.

Le problème de l'isolement est encore plus accentué par la grandeur du territoire. Les T.N.-O. représentent le 1/3 du Canada en superficie; et les distances à franchir entre chaque localité sont énormes et de plus les femmes ont à vivre avec des disparités régionales importantes. Chaque communauté diffère et les

[2] GTNO, *Northwest territories economic review and outlook*, les chiffres sont tirés de GNWT statistic bureau, Recen. 1986, Yellowknife, 1987, pge 5

[3] Soit 45 240 habitants en 1971 et estimé à plus de 53 000 en 1987 (une augmentation de près de 33%, en 16 ans)

[4] Secrétariat d'Etat, *La langue française hors Québec*, agence CERESCO, avril 1985, p. 165

[5] Voir à ce sujet, Denis Perreault et Huguette Léger, *Leroux, Beaulieu et les autres ou La Petite Histoire des Francophones dans les TNO*, Yellowknife, éd. FFT, 1989, 108p.

[6] FNFCF *Femmes et francophones: double infériorité*, Ottawa, éd. de la fédération nationale des femmes canadienne-françaises, Juillet 1981, p.3.

besoins des femmes francophones sont liés à un environnement culturel, économique et social spécifique. Elles sont donc, par effet d'entraînement, peu représentées et les instances décisionnelles ont tendance à les oublier.

Une étude de la FNFCF(Fédération nationale des femmes canadiennes françaises) démontre que les femmes sont le pilier de la culture canadienne française et assurent le lieu de reproduction qu'est la famille. La transmission des valeurs culturelles leur est confiée. Dans l'économie domestique et familiale, la femme détient un rôle important. Cette prérogative les mène souvent vers un isolement plus grand et une dépendance plus marquée. «Ainsi, la majorité des femmes se trouvent donc dans une situation de totale dépendance financière par rapport à leur mari, du moins pour une partie de leur vie»[7]. Les femmes francophones hors Québec ont mis au monde en moyenne plus d'enfants, 3.6 contre 2.6 pour les anglophones. Leur charge de travail domestique est plus lourde, et leur dépendance face au mariage plus élevée. Ces caractéristiques peuvent expliquer en partie le fait que les femmes francophones soient plus souvent «femmes au foyer». *«En effet, en 1976, 46% des femmes anglophones et 40% des francophones faisaient partie de la population active»*[8] Elle habitent aussi davantage les petites agglomérations. Cette réalité pan-canadienne reflète-t-elle la réalité des Franco-TéNOises?

2.2 Un premier pas: le profil statistique

Au départ, il faut esquisser le profil statistique des Franco-TéNOises. Nous nous sommes servis des données recueillies par le Comité de consultation des services en français dans les T.N.-O. À la lumière des informations recueillies par l'étude, il nous est possible d'ébaucher une première compréhension de cette réalité trop souvent oubliée.

Premièrement, observons les chiffres les plus significatifs dépouillés à même le recensement de 1986. Le nombre de femmes francophones qui habitent les Territoires du Nord-ouest est en augmentation constante depuis 1971, une augmentation de plus de 11%. Cette augmentation est significative, le Nord canadien se féminise. De plus en plus de femmes habitent les T.N.-O. Cette information est importante pour un futur regroupement de femmes. Ce futur regroupement peut compter dans l'avenir sur une augmentation graduelle de ses effectifs. Un facteur qui n'est pas à négliger.

[7] Ibid, p. 23

[8] FNFCF, op. cit. p. 5..

Le tableau no 1 nous indique que le nombre de femmes francophones dans les Territoires, en 1986, est inférieur de 17% à celui des hommes. Si l'on retient toutes les ethnies la tendance est la même mais dans des proportions moins manifestes, (6%).

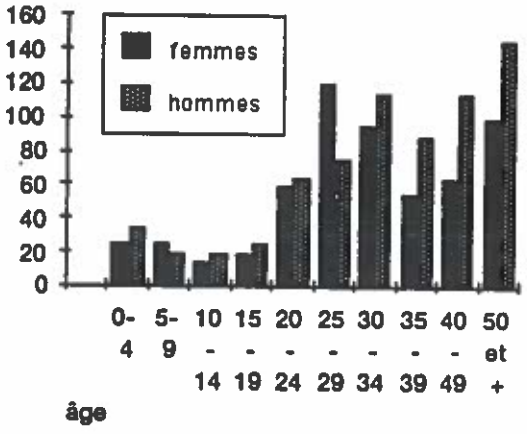
Tableau no 1
La population totale des T.N.-O. et les Franco-TéNOis
selon le sexe, (recensement 1986)

	Total	Femmes	Hommes
Population totale	52,235	24,820 (47,5%)	27,415 (52,5%)
Franco-TéNOis	1,290	535 (41,5%)	755 (58,5%)

source: Statistique Canada, recensement 1986

Le graphique A, ci-dessous, nous indique qu'il y a plus de femmes que d'hommes dans le groupe des 25 et 30 ans. Ces jeunes femmes représentant les membres potentiellement les plus actifs sont les plus nombreuses. Comment expliquer cette représentation très forte de ce groupe d'âge, est-elle liée au chômage qu'elles subissent plus fortement dans le Sud du pays? Viennent-elles chercher dans le Nord leur première expérience professionnelle? Autant de questionnements auxquels il sera important d'obtenir réponse.

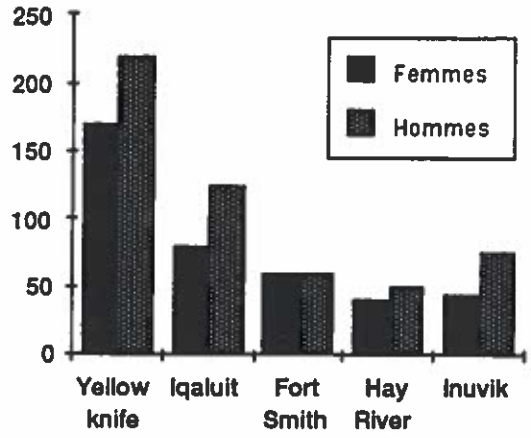
Graphique A
Nombre de Franco-TéNOis
selon l'âge et le sexe en 1986



source: Statistique Canada, recensement 1986

La distribution territoriale entre les sexes diffère lorsqu'on observe les chiffres pour les communautés que nous avons identifiées. Si l'on observe le graphique B, on remarque qu'à Fort-Smith et Hay River la distribution est plus égalitaire. Une question intéressante à poser: est-ce que cette proportion similaire, aux hommes, modifie leur statut au sein de la communauté? Il serait pertinent d'obtenir une réponse à cette question. Le nombre influence-t-il la place des femmes dans leur communauté?

Graphique B
Nombre de Franco-TéNOis par région identifiée selon le sexe, en 1986



source: Statistique Canada, recensement 1986

Comme on le remarque, les compilations statistiques nous permettent difficilement d'apprécier qualitativement la situation des Franco-TéNOises. L'analyse des résultats de l'étude la Grande Tournée, nous porte à formuler un questionnement plus précis encore à l'égard de la condition des femmes francophones des T.N.-O. Il est certes manifeste de demander: est-ce que les femmes subissent une forme d'isolement plus marquante que les hommes? Connaissent-elles une plus grande difficulté d'intégration au marché du travail? Ou dans leur milieu de travail?

Il faut retenir que malgré un taux d'occupation d'emploi plus élevé chez les francophones que chez les autres ethnies, 71,4% des Franco-TéNOis qui travaillent à temps partiel sont des femmes. De plus, 3,5% d'entre elles sont des chômeuses et 15,9% de celles-ci sont des ménagères à temps plein. Leurs secteurs d'emploi sont aussi très caractéristiques. Elles se concentrent en très grande majorité dans l'administration publique et l'enseignement. Fait très éloquent , les femmes parlent majoritairement le français au travail (51,3%, comparativement à 44,1% pour les hommes).

De plus, l'étude du Comité de consultation sur les services en français dans les T.N.-O., a constaté que l'intégration au marché du travail est plus difficile pour les femmes francophones que pour les hommes. Elles entrevoient donc positivement le processus de bilinguisation des services gouvernementaux des T.N.-O. Elles considèrent que ce sera pour elles une possibilité plus grande de se faire valoir sur le marché de l'emploi.

2.3 La place des Canadiennes françaises et des Franco-TéNOises sur le marché de l'emploi

Comme nous l'avons démontré, l'affectation des femmes au domaine privé, «au travail domestique» conditionne leur place sur le marché de l'emploi. La marginalisation de leur rôle dans l'emploi, et le caractère secondaire qu'on lui accorde rendent difficile leur insertion dans le marché du travail.

Les femmes francophones n'ont pas de caractéristiques se démarquant des autres Canadiennes, si ce n'est qu'elles subissent davantage, à cause de leur double infériorité, ces discriminations. Elles travaillent souvent dans les emplois prolongeant le travail domestique, «ghettos d'emplois féminins». Le travail temporaire , contractuel et à temps partiel est souvent leur lot, et leur salaire est de beaucoup moindre. Elles gagnent nettement moins que les femmes anglophones et le marché du travail est parfois hostile aux francophones.

Les Franco-TéNOises se distancient par certaines caractéristiques de cette réalité pan-canadienne. Elles sont plus instruites et mieux rémunérées que les anglophones ou autres ethnies des Territoires. Leur participation au marché du travail est très élevée, soit 65,5% en 1988 contre 42,7% au Canada. Elles connaissent tout de même un fort taux de travailleuses à temps partiel, comparativement aux hommes francophones: 8,8% d'entre elles sont à temps partiel contre 4,7% pour les hommes franco-ténois.

La participation des femmes franco-ténoises au marché du travail est plus forte que dans l'ensemble du pays. Est-ce que cette réalité modifie les rapports familiaux, la division et l'organisation du travail domestique? Selon ces chiffres les femmes francophones des Territoires du Nord-Ouest subissent moins de discrimination que l'ensemble des Canadiennes. Regardons la réalité de plus près. Écoutons ces femmes.

2.4. Un deuxième pas: paroles de femmes du Grand Nord

Est-ce que le fait de vivre dans un espace très différencié et un contexte culturel fort différent modifie les rapports de sexe. Comment les Franco-TéNOises vivent-elles la discrimination sexuelle de l'organisation sociale et du travail? Nous allons retenir les observations générales obtenues lors des entrevues[9] dans un premier temps et dans un deuxième temps, regrouper, lorsque pertinents, les propos différenciant l'Est et l'Ouest des Territoires.

Pourquoi avoir choisi de vivre votre vie de femme francophone dans les T.N.-O.?

«Je suis venue pour suivre mon mari et ne pas diviser la famille.»

«En haut du soixantième parallèle, les possibilités de se trouver un emploi intéressant sont plus grandes.»

«Le Grand Nord a excité ma curiosité, mon esprit d'aventure. J'adore les voyages. C'est possible d'être femme et aventureuse. Les cultures autochtones me fascinent.»

«Dans le Nord les femmes gagnent de meilleurs salaires et peuvent obtenir des emplois plus valorisants.»

«C'est un endroit plus valorisant que n'importe où ailleurs au Canada. Je vais y vivre quelques années.»

«Vivre dans le Nord, c'est plus difficile que dans les grands centres à cause du manque de services.»

«Ici, c'est plus facile d'obtenir un emploi. On exige moins d'expérience et moins de spécialisation.»

«Dans le Nord, il existe un énorme problème de gardiennage.»

«Dans le Nord, c'est la vie de couple qui en mange un coup. Je suis toujours en attente et quand mon mari arrive, il est trop fatigué.»

Il est bon de mentionner que, dans l'ensemble les Franco-TéNOises habitant dans l'Est ont souvent suivi leur mari dans une proportion beaucoup plus forte qu'ailleurs dans les Territoires. Dans l'Ouest, au contraire, les femmes sont venues à la recherche ou pour occuper un emploi plus intéressant que dans le Sud du pays. Leur conception du Nord est donc différente. Les femmes de l'Ouest sont plus optimistes et apprécient davantage le Nord comme un avantage pour elles. Les Franco-TéNOises de l'Est subissent un isolement plus grand. Elles vivent dans un milieu de vie qu'elles n'ont pas choisi. Elles ont dû souvent tout abandonner pour suivre leur mari: leur emploi, leur carrière, leurs ami(e) s leurs relations, leur environnement. Elles sont aussi plus souvent en transit. Elles sont souvent condamnées à évoluer au gré de la carrière de leur mari.

Qui est responsable de l'organisation du travail domestique dans votre famille?

«Être mère, c'est être responsable de tout; les hommes ils nous aident. Leur responsabilité s'arrête là.»

«Mon mari m'aide, mais c'est toujours moi qui suis responsable de l'organisation de la maison. Je dois toujours prévoir, penser à tout.»

«Quand mon mari reste à la maison il fait du "baby sitting", c'est comme une job, nous autres c'est notre responsabilité.»

«Je suis toujours la seule à faire le travail de maison.»

«C'est toujours la femme qui se retrouve à porter le fardeau de la famille».

«C'est toujours nous autres les femmes qui nous retrouvons à accomplir les *délicieuses corvées* de la maison.»

«Depuis que je travaille pour boucler le budget, je n'en peux plus de la double journée de travail.»

«J'ai quitté mon travail: la maison, la famille m'accaparent trop. Je ne m'en sortais pas.»

«Quand les enfants sont malades, c'est moi qui dois rester à la maison. La carrière, le travail en prend un coup.»

«Toujours être seule à la maison, s'occuper de tout, cela rend une femme nerveuse et frustrée. Ce n'est pas bon. Il est important d'avoir d'autres activités plus valorisantes. Le travail à l'extérieur aide à se valoriser et surtout à sortir de l'isolement.»

«Au bureau, tu peux être tannée, tu te dis je suis payée pour, mais à la maison tu n'as aucune gratification.»

«Le fardeau des enfants est trop lourd pour les jeunes couples. On n'a pas le choix de travailler tous les deux pour boucler le budget. C'est difficile pour tout le monde moi, les enfants, mon mari.»

[9] Entrevues réaliser auprès de femmes intervenantes dans leur milieu, en avril 1989, à Yellowknife, Iqaluit, Fort Smith, Hay River et Inuvik. Voir la grille d'entrevue en annexe. Pour la création du guide d'entrevue nous nous sommes inspirés du Collectif, *Et si on racontait le féminismes: les états généraux*, Québec, éd. Femmes en tête, 1988.

Pour l'ensemble des Territoires, les femmes subissent la double journée de travail. Elles considèrent tout de même qu'il est très important de travailler à l'extérieur, de sortir les femmes de la frustration du travail domestique. Peu importe l'emploi qu'elles occupent, elles ont toujours la responsabilité de la famille, des enfants. Cette responsabilité pèse lourdement sur leur chance de promotion.

Est-ce que les rôles sociaux ont vraiment évolué? Cette évolution a-t-elle changé la condition des Franco-TéNOises?

«Si la propreté de la maison n'est pas impeccable, la femme est toujours blâmée. On nous juge, mais jamais les hommes. Ton chum n'a jamais de reproche.»

«Les hommes sont moins gênés qu'avant, de donner un coup de main à leur femme, mais on reste toujours responsable.»

«Quand je suis allée travailler, ma fille m'a dit: *pourquoi tu ne restes pas à la maison pour faire le ménage, le lavage, t'occuper de nous...* C'était comme un caprice de ma part.»

«Le travail que les femmes font en élevant les enfants n'est pas encore reconnu.»

«Les stéréotypes sont encore très puissants. Les femmes ne sont pas faites pour décider, ce sont des exécutantes.»

«Pourquoi, quand une femme trompe son mari on l'accuse d'adultère et dans le cas contraire l'homme a seulement une aventure extra-conjugale?»

«J'ai jamais eu le même traitement que mes frères. S'ils avaient une aventure, mon père leur disait fièrement: «T'es un homme mon gars». Mais moi je n'avais pas le droit. Les filles doivent se respecter.»

«Ma fille me faisait remarquer, que sans m'en rendre compte, je ne la traitais pas comme son frère. Elle faisait le ménage tandis que lui s'amusait avec ses copains. Il avait le droit de rentrer plus tard qu'elle moi au même âge.»

«J'ai suivi mon mari pour sa carrière, tous les deux ans on déménage. Je suis toujours à changer d'emploi. Je ne peux pas me planifier une carrière. Pourtant, j'ai un bac. et j'aimerais bien en avoir une carrière. À quelque part ce n'est pas juste.»

«Dans un groupe de travail ou de rencontre, si un gars se présente en ne parlant pas bien l'anglais, les gars vont faire des efforts pour l'embarquer dans la conversation. Si tu es une fille, personne ne fera d'effort.»

La réponse quasi unanime des femmes francophones des Territoires démontre que sous les changements il existe des permanences. Les mentalités évoluent moins vite que les lois. Malgré l'atténuation des discriminations les plus flagrantes, il existe encore de nombreux facteurs d'inégalité faite aux femmes.

Quel est l'accès réel des Franco-TéNOises à l'éducation, au savoir, à la connaissance et aux postes de carrière?

«Je ne suis pas certaine que le fait que les femmes aient un plus grand accès aux métiers de carrière, change quelque chose. Pour ces femmes peut-être, pour les autres femmes certainement pas. On les considère d'une façon générale comme des incapables.»

«Ce n'est pas normal que le travail à la maison, à élever la famille, ne soit jamais reconnu comme expérience de travail. Pourtant on gère des budgets, on planifie des ressources, on organise du temps. Tout cela n'existe plus lorsqu'on cherche du travail.»

«Il est intéressant de dire que la grande majorité des filles dans le Nord vont à l'université tandis que c'est rare chez les gars.»

«J'ai oeuvré souvent au sein de conseils d'administration et de conseils exécutifs. Ce travail ne m'a jamais été reconnu comme expérience de gestion.»

«Avant de rester à la maison pour m'occuper de mes enfants, j'avais 13 ans d'expérience de travail. Je retourne sur le marché du travail et je suis fortement pénalisée. J'ai dû recommencer en bas de l'échelle. J'ai eu cet emploi parce que personne ne le voulait.»

«Les études sont maintenant beaucoup plus accessibles pour les femmes.»

Dans le Nord, l'accès aux études et aux emplois semble être facilité pour les femmes. Cet avantage ne modifie que très peu le peu de valorisation du rôle de la femme dans la société nordique. L'amélioration de leur condition de vie doit passer par la reconnaissance de leur contribution au développement économique et social de leur milieu.

Comment vivez-vous, comme femme, votre appartenance culturelle et linguistique minoritaire?

«Je suis unilingue française, je ne peux pas travailler.»

«Je ne suis pas parfaite bilingue. Je commence à travailler. Souvent mon entraînement se fait en anglais. C'est très difficile, j'ai souvent le goût de tout abandonner.»

«C'est plus difficile de me faire des amis chez les anglophones. Ce ne sont pas les même liens d'amitié.»

«Je n'ai jamais réussi à m'intégrer dans un groupe anglophone. Les barrières culturelles sont profondes.»

«Mon patron m'a avertie de ne pas parler français au bureau. Même pas un bonjour. C'est arrivé une fois où j'ai été appelée pour répondre en français à quelqu'un. Mon patron n'était pas content, il ne voulait pas que j'aille. Je pense qu'ils ont l'impression de perdre le contrôle. Ils ont peur mais de quoi?»

«Je n'étais pas bien perçue par les autochtones. Pour eux, j'étais une «outsider». Je n'étais pas autochtone. Je parlais une autre langue, le français et je leur volais leur "job".»

«Plusieurs autochtones aiment bien les francophones. Quand la Loi sur les langues officielles a été votée, ils l'ont bien acceptée.»

«Chaque fois que je suis allée à l'hôpital, il n'y avait pas d'infirmier(ère), francophone.»

«J'ai souvent dû servir d'interprète à des amies. Prendre les rendez-vous pour des emplois, pour des services, pour des soins à l'hôpital, etc. mais c'est très difficile on demande souvent des questions très personnelles et je ne peux m'immiscer dans leur intimité.»

Les Franco-TéNOises, comme les femmes francophones hors Québec subissent une double minorisation: être francophone dans un monde à majorité anglophone, et être femme dans un monde contrôlé par les hommes. Elles ont tout de même l'avantage de partager leur minorisation culturelle avec les autochtones. Elles peuvent tisser des liens de collaboration et d'échange avec ces peuples. Elles subissent comme eux une marginalisation culturelle et linguistique.

Les Franco-TéNOises subissent-elles une discrimination salariale ou encore une dépendance financière envers leur mari?

«D'après un rapport fédéral, il est démontré que les hommes gagnaient plus cher que les femmes. L'écart, loin de se combler, se creuserait dans certains domaines.»

«Partout au Canada, et même ici dans le Nord, les infirmiers gagnent plus cher que les infirmières. Pourquoi cette différence? On fait exactement le même travail.»

«Lorsqu'il faut rester à la maison pour s'occuper de la famille, nous les femmes, nous perdons notre indépendance financière. C'est très difficile à accepter.»

«Moi j'ai réussi à mettre notre argent en commun. Mon mari ne sait pas administrer un budget. je suis l'administratrice. Je ne demande jamais de permission, on opte pour la concertation.»

«L'éducation joue dans la différence salariale. Je suis enseignante et je gagne le même salaire qu'un homme.»

«Je trouve inacceptable qu'à formation égale, les gars de la «chop» gagnent plus d'argent que les secrétaires.»

«Les hommes sont très rares là où je travaille, mais ce sont quand même des hommes qui ont les postes de direction.»

«Dans le Nord aussi, les emplois des hommes sont toujours mieux rémunérés que ceux des femmes.»

»Dans les Territoires du Nord-Ouest, les femmes ont plus de chances de monter dans l'échelle sociale.»

«Je ne voudrais pas travailler à plein temps avec un enfant. Le travail à temps partiel ça m'arrange. Ce travail me permet de garder un certaine indépendance financière.»

«Pour le même emploi, on obtient le même salaire. Ce sont les échelons supérieurs qui ne sont pas assez ouverts aux femmes. Nous n'avons pas les mêmes chances de se faire valoir. Il y a des exceptions mais elles sont rares.»

«Si mon mari venait à mourir, je devrais retourner sur le marché du travail au salaire minimun. Les assurances ça ne dure pas vingt ans.»

«Quand j'étais à la maison, mon mari suggérait que je n'étais même pas capable de faire un budget. Je n'avais aucune indépendance financière.»

«Je n'ai même pas de compte en banque.»

«Aujourd'hui, si ton mari ne gagne pas de salaires fantastiques, tu n'as pas le choix de rester à la maison. Il faut que tu travailles.»

Il n'y a pas de différences significatives entre les Franco-TéNOises; elles subissent une discrimination sur le marché de l'emploi. Pour ne pas subir la dépendance financière elles doivent travailler. Le nombre d'emplois disponibles pour les Franco-TéNOises semble être supérieur à la moyenne canadienne. Cette caractéristique leur permet de s'insérer plus facilement dans le marché de l'emploi et d'obtenir plus facilement une certaine indépendance.

Comment évolue votre droit à la parole dans cet espace nordique?

«Ce n'est pas conscient de la part des hommes mais nous avons de la difficulté à nous faire entendre et

écouter dans une discussion. Je suis la seule à être professionnelle dans le bureau. Les hommes me respectent. J'ai des compétences très établies. Je sens que je ne suis pas traitée comme les autres femmes.»

«J'ai vécu surtout dans des milieux de femmes donc on s'écoute toutes».

«Les femmes n'ont pas beaucoup de modèles pour s'imposer dans cette société mâle.»

«Je pense que les gens m'écoutent pour ce que j'ai à dire.»

«On prend la parole, mais on est plus ou moins écoutée.»

«On a plus de culot qu'autrefois. Les femmes ici sont échevins. Elles prennent plus de responsabilités politiques et c'est tant mieux.»

Les femmes francophones du Nord ont plus de «culot» qu'autrefois et c'est bien. Elles prennent plus souvent leur droit à la parole. Elles doivent quand même encore se battre pour être écoutées.

Avez-vous du temps à consacrer aux loisirs, comment vous faites-vous plaisir?

«J'aime lire. Quand je veux sortir, aller manger par plaisir, magasiner, je n'ai pas honte de me payer une gardienne.»

«La grande difficulté, c'est d'avoir des activités ou voyager. Ça fait du bien.»

«Le plus difficile c'est d'avoir des moments de solitude pour faire le vide et ne penser qu'à soi.»

«J'avais du temps à moi avant d'avoir mon enfant. Maintenant, je suis toujours coincée à la maison. Je ne participe presque plus aux activités.»

«Prendre un café sans les enfants sur le dos, rencontrer du monde, j'en ai besoin. Je sais que je vais devenir folle si je ne fais pas des choses juste pour moi.»

«J'ai été élevée à travailler, à faire de l'ouvrage. Le plaisir passe bien après et seulement s'il te reste du temps. Il en reste jamais.»

«Non, pas de loisir. Quand ce n'est pas nous qui travaillons trop, c'est le mari qui n'est pas là. Aucun loisir à deux pour se retrouver, non, pas de loisir quand tu as des enfants.»

«Le seul temps dont je dispose c'est le samedi et le dimanche matin. je prends un gros déjeuner, du café calmement et je lis La Presse.»

«Il est difficile de faire du sport ici. Quand arrivent les périodes de noirceur, tu ne peux pas en faire. C'est trop dangereux. La neige est "sec", c'est plus difficile. J'aime mieux la neige humide.»

«Je pensais que rendus dans le Nord on aurait beaucoup de temps à nous. Je ne vois presque plus mon mari. Il travaille trop.»

«Je suis venue ici pour me reposer. Je n'ai jamais autant travaillé.»

«Ici j'ai d'énormes problèmes de gardiennage. C'est très difficile de trouver une gardienne fiable. A cause de ce problème on ne peut presque jamais sortir.»

«Ici la vie sociale est très active. Dans le Sud, mes activités étaient très différentes. J'allais au cinéma, au restaurant. Ici tu peux aller au cinéma que très rarement ou tu loues un film. Tu passes plus de temps à la maison et à t'occuper d'activités pour la communauté.»

La double et triple journée de travail pour les femmes à charge de famille se retrouve également dans le Nord. L'espace n'y change rien. Le travail domestique reste dévolu aux femmes, niant souvent leur droit au repos, au loisir et à penser à leur bien-être.

Discussion

Comment expliquer la forte représentation et l'augmentation du nombre de jeunes femmes dans les T.N-O.?

«Je suis venue ici pour l'aventure, l'expérience du Nord et l'expérience professionnelle. Dans le métier que je fais (surveillance du transport des matières dangeureuses) et à l'âge que j'ai, je n'aurais pu espérer travailler dans mon domaine dans le Sud.»

«À Iqaluit, beaucoup de jeunes femmes suivent leur mari. La moitié des femmes ne parlent pas l'anglais et n'ont pas d'emploi. Elles apprennent l'anglais sur le tas.»

«Moi, j'avais besoin d'un changement dans ma vie.»

«À Inuvik, plusieurs jeunes femmes viennent pour l'aventure et l'argent. Elles rencontrent des gens et décident de demeurer à Inuvik.»

Est-ce que les femmes subissent une forme d'isolement plus marquante?

«J'ai souffert beaucoup en tant que femme et francophone. J'ai trouvé les gens froids, et les politiques gouvernementales affreuses.»

«C'est mon choix de ne pas travailler, mais c'est long de rester à la maison. Ici, tu n'as pas de famille. En Russie, on envoie les criminels dans le Nord. Ici, on y va de notre propre gré et ça ressemble à une grosse prison.»

«Moi, ça fait vingt-cinq ans que je suis dans le Nord et j'aime ça. Je pense que déjà jeune je pensais à ma carrière. En plus, pour nous autres, ç'a été un avantage d'être dans le Nord. J'ai pu donner à mes enfants l'instruction que je n'aurais pu donner autrement parce que l'on recevait de l'aide du Gouvernement. Ailleurs je n'aurais pu avoir cette aide.»

«Moi, j'étais célibataire et j'ai été repoussée par l'association francophone et de plus j'étais pas dans la «clique« de l'époque. On vit aussi des tensions avec les Inuit à cause des chauffeurs de taxi francophones et de la dope.»

« Moi, je suis immigrante. Tout était 100% différent. La langue, le travail. Ici, je suis comme en prison. Je suis nanny et je n'ai aucun droit. Mes patrons abusent de moi. Être 24 heures sur 24 dans la maison, t'en perds la tête. Par chez moi, être nanny, c'est reconnu et diplômé, c'est un métier, pas ici. Dans un an je pourrai faire autre chose et j'ai hâte de voir la différence. Aucune loi ne protège les nannies au Canada et j'ai envie de me battre pour les autres, pour ne pas qu'elles vivent ce que j'ai vécu.»

Qu'en est-il de la valorisation de leur contribution des femmes au développement de la société nordique?

« Notre français, on l'a pour notre développement personnel. Au travail, cet atout n'est pas reconnu. C'est notre anglais qui nous fait travailler.»

«J'était pas contente quand mon patron m'a interdit de parler français au bureau. Mais j'ai besoin d'argent, donc je n'ai rien dit. Pour n'importe quel problème, il faut absolument prouver ce qui s'est passé.»

«Le projet de garderie trilingue à Iqaluit est reconnu. Nous avons reçu beaucoup de dons et d'appui. M. Dennis Patterson nous aide beaucoup pour le centre communautaire et la garderie.»

«À Iqaluit, c'est différent. Le français est plus reconnu qu'ailleurs. Comme pour travailler pour First Air, il faut que tu parles obligatoirement le français.»

«À Inuvik, les gens n'ont vu la valeur du temps bénénévole des militaires francophones qu'après leur départ. La même chose pour l'apport économique qu'ils amenaient avec leur famille.»

«Ici à Yellowknife, les gens cachent leur vrai visage. Quand je suis arrivée, j'ai été un an et demi sans parler français. Je connaissais personne qui parlait français. Ici, les gens ont vraiment une mentalité de minoritaire. Ils veulent beaucoup mais ils ne font rien. On a beaucoup de dossiers mais personne ne bouge.»

«À Hay River, le francophone n'est pas bien vu. Ce que l'on fait n'est pas tellement reconnu.»

«On retrouve les noms des pères oblats partout ex.: nom des rues. Mais jamais un nom de soeur grise. Pourtant elles ont collaboré au développement du Nord.»

À l'atelier No 2 nous avons ajouté la question suivante: est-ce que votre travail domestique est reconnu?

«C'est un mythe. On donne l'image que ça va bien, mais même la fête des mères est oubliée.»

«Si je ne fais rien, je me sens coupable. Ce sont les stéréotypes."

«Plus tu restes à la maison, moins c'est reconnu par la famille. Ils voient seulement le négatif.»

«Ici dans le Nord, être famille monoparentale c'est infernal. En plus de ne pas pouvoir diviser les tâches, de ne pas recevoir de merci parce que les enfants sont trop petits pour comprendre, tu as triple journée de travail. Un travail à temps plein, un autre à temps partiel pour boucler les fins de mois et le travail domestique.»

Atelier #3.

LA REPRÉSENTATION DES FRANCO-TÉNOISES: POURQUOI, QUAND ET COMMENT?

La domination généralisée de l'homme sur la femme est à l'origine du mode de production familiale qui est le premier lieu de l'exploitation patriarcale. Ce fait nous oblige à considérer la famille comme le lieu privilégié d'intervention. Mais pour assurer cette transformation dans la sphère du privé, il faut rompre l'isolement. La reconnaissance de l'exploitation du travail domestique dévolu aux femmes et de la discrimination en fonction des caractéristiques sexuelles, doit-elle s'inscrire dans une démarche collective?

3.1 Pourquoi se regrouper?

Il est essentiel de comprendre le geste. Le regroupement est un moyen parmi d'autres pour passer à l'action. Pour rompre l'isolement, le regroupement est-il le meilleur moyen d'intervention? En rompant leur isolement les femmes réussissent-elles mieux à cerner leurs problèmes et à se reconnaître comme individus infériorisés au même titre que leurs soeurs collectivement?

Les femmes socialement rejetées et inférioriséés constituent peut-être une force sociale susceptible de remettre en cause les symboles et les pouvoirs de la société mâle?

Mais, comme le souligne pertinemment le guide de la FNFCF, ***Se regrouper oui, mais...***, le regroupement soulève au départ des questions très simples: «Les femmes isolées à qui on propose de se regrouper doivent bien comprendre l'intérêt personnel qu'elles auraient à former un groupe et l'intérêt collectif que ce groupe gagnerait du fait de ce regroupement. Intérêt, but, visée, objectif, autant de concepts pour préciser le pourquoi de l'action projetée. Avant de procéder à quelque démarche que ce soit, il faut trouver une réponse claire et précise. Si l'on ne sait pas "pourquoi" on fait un groupe, on ne saura pas quoi faire, quelles activités proposer, on ne saura pas avec qui travailler. On ne peut parler de structure de groupe tant qu'on ne sait pas clairement quelle est la visée du groupe.»[1].

Le regroupement soulève toute une série d'autres questions. Quelle est la place des femmes dans la société? L'un des objectifs du regroupement doit-il être de mettre l'accent sur les conditions économiques ou une meilleure insertion sociale et/ou politique, ou la reconnaissance économique du travail domestique, base même de la première exploitation?

3.2 Quel type d'interventions, de militantisme valoriser?

Or, comme le souligne, Ginette Legault et Francine Senécal dans leur étude sur la place des femmes dans les groupes populaires,[2] le modèle de regroupement type est masculin. Il a comme ultime objectif le pouvoir et le prestige. Les femmes ont trouvé d'autres pistes de regroupement, la valorisation de soi, pour briser l'isolement et pour faire changer les choses (la transformation de leur condition). Elles doivent articuler ces nouvelles pistes.

La connaissance et l'appui des autres regroupements de femmes à travers le Canada sont essentiels comme support au regroupement des Franco-TéNOises. L'établissement de contacts réguliers et d'échange d'information avec ces organisations est une démarche souhaitable. Le regroupement ne doit pas être seulement régional, mais doit s'inscrire dans une vision plus large, un contexte national.

De plus, il existe de nombreux "Centres de Femmes" au Canada qui offrent une multitude de services. La plupart de ces centres offrent des services de soutien à l'organisation, de référence, d'aide ponctuelle et aussi des services d'éducation populaire. Les Gouvernements par le biais des Conseils de Statut de la femme, du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, etc. garantissent aussi un support non négligeable.

Il est donc important de considérer qu'un regroupement de Franco-TéNOises ne s'inscrit pas en marge de tous ces regroupements, ni même n'oblige à partir de zéro. Un bon bout de chemin a été fait par les femmes au Canada et le regroupement des Franco-TéNOises pourra profiter de ces expériences, de cette expertise et même participer activement aux stratégies et aux interventions pan-canadiennes. Il est peut-être temps que les femmes francophones des Territoires du Nord-Ouest prennent la parole, pour affirmer leur(s) différence(s), leur solidarité et leurs besoins spécifiques. Nous devons obliger les gouvernants, les décideurs publics, les Canadiens et les Canadiennes à tenir compte des Franco-TéNOises dans les choix politiques, économiques et sociaux qui se dessinent au début des années 1990.

Mais quel type de regroupement structuré et sur quelle base? Fédéré à même la Fédération Franco-TéNOise? Incorporé dans la dynamique pan-canadienne?

Discussion

Les femmes ont réfléchi sur les moyens de représenter les Franco-TéNOise et de leur donner des services. Voici les résultats

Fort-Smith: «Nous ne voyons pas la possibilité d'avoir un regroupement de femmes à Fort -Smith. C'est une petite ville, les gens sont très occupés. C'est trop d'énergie. Nous ne savons pas sur "quel pied" nous regrouper. On va en parler avec d'autres femmes pour avoir des idées».

Hay River: «On a un groupe de femmes "Hay River Women Ressource Center" très actif à Hay River. Son mandat est la communication et le support. Nous sommes intéressées à communiquer avec ce regroupement. Pour l'instant, il n'y a pas de représentante francophone. Le regroupement a commencé à faire paraître un journal, le "Women Free Press". Nous sommes certaines qu'une collaboration francophone à ce journal serait la bienvenue. Il est déjà prévu une section en Inuktituk.»

Fort Smith: «Nous serions prêtes à appuyer Hay River.»

Iqaluit: «Nous aurions besoin d'un groupe informel de femmes. Pouvoir parler, dire comment tu te sens, etc. Pour l'instant, le Baffin Women Association est trop formel pour nous. Le regroupement ne répond pas à nos besoins mais nous y avons quand même une représentante francophone. Ça nous prendrait un

[1] FNFCF, *Se regrouper oui, mais...*, Ottawa, éd. FNFCF, 1988, p.6.

[2] Ginette Legault et Francine Senécal «*La place des femmes dans les groupes populaires*» dans Evelyne Tardy, 1985, op. cit. p. 36.

groupe de soutien en français. On aurait beaucoup de possibilités avec les femmes du Bell, mais si le regroupement féminin est un sous-comité de l'association (francophone), il risque d'y avoir des conflits.»

Iqaluit: «Quand j'étais à Fort-Chimo (Kuujuak), en 1964 on se réunissait une fois par semaine. Ça faisait beaucoup de bien. Personne ne manquait la rencontre.»

Hay River: «Ça doit être possible d'avoir des journées de rencontre pour les femmes avec enfants. Maintenant on parle aussi de se réunir femmes sans enfants. Ça peut se faire entre femme francophone et francophile.»

Yellowknife: «Ici, on pourrait avoir trois groupes de femme: un comité d'accueil, un regroupement de femme d'affaire et un regroupement de femmes à la maison.

Inuvik: «Ici, on a besoin d'un regroupement de femmes. Il y a beaucoup de femmes francophones que je ne vois pas souvent. Elles ne sortent pas de la maison. Elles contribuent à la survie économique du ménage. Plusieurs ne pensent qu'à ça. Nous pensons qu'il est possible d'avoir un groupe seulement de femmes francophones.»

Jeanne Dubé, de Fort-Smith demande comment il se fait que notre Gouvernement subventionne le groupe "REAL women". Lucie Kearns de Hay River, nous a apporté l'information suivante: Au gouvernement des T.N.-O., c'est Jeannie-Mary Jewell qui a accordé la subvention et le Secrétariat d'État a subventionné leur réunion nationale à Ottawa. Ce groupe est non représentatif de la majorité des femmes. Il tend à faire régresser les acquis que les femmes ont obtenus, et cela fait l'affaire d'un gouvernement conservateur avec ses coupures. Tout cela est très inquiétant, et juste pour ça c'est important de se regrouper. Si on se regroupe on peut faire des pressions auprès de ces gens-là et nous pourrions faire du "networking", c'est-à-dire établir un réseau d'appui entre les groupes de femmes.

Par la suite nous avons fait un brassage d'idées de nos besoins à combler:

- lutter c'est une nécessité
- se parler
- briser l'isolement
- se regrouper
- sortir de la maison
- conserver notre langue, notre culture
- échanger nos idées
- ecevoir de l'information (il nous en manque beaucoup)
- besoin d'écoles
- empêcher l'abus
- tous les abus (mental, physique, etc.)
- on nous en demande beaucoup plus que les hommes.
- Iqaluit, services médicaux non disponibles en français
- besoin de support de toutes les façons
- trouver de l'ouvrage, recevoir des services en français
- vu l'éloignement, nous n'avons pas toutes un support familial
- juste de sortir
- recevoir de l'aide pour l'adaptation Sud-Nord
- beaucoup de planification
- problème de consommation

Qu'est-ce que je poursuis dans cette mise sur pied d'un groupe?

Avec des groupes informels, en région, nous voulons combler nos besoins personnels et collectifs.

Inuvik identifiera le nombre de femmes francophones et leur demandera leur avis.

Les autres femmes sont-elles comme moi?

Nous voyons des différences mais cela n'a pas pris de temps pour identifier nos problèmes. Nous voyons que la solidarité entre nous se développe. Notre premier objectif principal est de sortir de l'isolement, de s'occuper à faire quelque chose.

Une représentante de Fort -Smith nous faisait remarquer que l'on ne connaissait pas beaucoup les autres groupes de femmes. En exemple elle disait mal comprendre la séparation et la différence entre le Secrétariat des femmes du GTNO et le Conseil du statut des femmes des T.N-O.

Une participante de Fort Smith se demandait comment avoir une ouverture avec les Métisses et Indiennes francophones de leur place. Elle soulignait que le Gouvernement tenait beaucoup à cacher que les gens sont capables de parler le français.

Le fait d'avoir des différences, ça nous fait grandir dans nos idées et ça attire les discussions. C'est plus le "fun".

Atelier #4.

LES MOYENS D'ACTION: LE TEMPS DES QUESTIONNEMENTS

Les Franco-TéNOises sont les seules en mesure de déterminer le sens et l'ampleur de leurs besoins. Il convient, seulement pour stimuler leur réflexion, de dresser quelques pistes. Dans ce sens, il est essentiel de bien définir les buts et objectifs du regroupement. Après cette démarche, les moyens d'action s'imposeront d'eux-mêmes.

4.1 Les buts visés

Établissons d'abord les objectifs du regroupement. Quels sont-ils? Quelques pistes suggestives. Les objectifs: une plus grande valorisation de l'apport social et économique des femmes des T.N.-O.; une plus grande visibilité sociale et politique des Franco-TéNOises; une reconnaissance de leur existence et de leur spécificité en matière de besoins; l'obtention de services de santé, de services sociaux, de formation, d'insertion au marché du travail, des cours de perfectionnement linguistique, la mise en place de règles facilitant l'accès à l'emploi des femmes francophones, un meilleur réseau de garderie, des subventions au service de garde...

4.2 Les moyens d'action

Les moyens d'action: évaluer ses besoins spécifiques, se regrouper au sein de la fédération franco-ténoise et participer aux rencontres des groupes de femmes canadiennes existants. Soumettre des mémoires et avis aux instances gouvernementales leur rappelant l'existence et les besoins spécifiques des femmes franco-ténoises.

Discussion

Est-ce qu'il y a lieu de garder le Comité action femmes?

C'est très important pour garder le support en région. Nous avons besoin des ressources, une place à aller. Ceci nous donnera plus de poids, qu'un comité représente toutes les femmes francophones.

Mandat :

- Créer une structure formelle et devenir membre associé de la FFT. Que le regroupement s'assure d'avoir une structure souple permettant d'accueillir tout groupe de femmes francophones.
- Établir des contacts avec d'autres groupes de femmes.
- ntervenir rapidement sur le dossier gardiennage. Appuyer les groupes de femmes demandant des services de garde. Faire des pressions pour l'obtention de services de garde.
- Créer un centre de ressources pour les femmes.
- Toucher au dossier sur l'isolement, la recherche sur le culturel, l'animation et le social.
- Dès cette année, traiter du dossier santé. Écrire des mémoires, faire des pressions pour obtenir des services adéquats.
- Faire une trousse expliquant pourquoi l'association des femmes francophones existe, donner l'information et entrer en contact avec d'autres localités pour faire connaître le service aux femmes francophones.
- Avoir un bulletin de liaison pour échanger des idées.
- Avoir une représentante au Conseil consultatif de la femme des T.N-O.



Partie III:
INTERVENTIONS

Présentation de Mme Agathe Gaulin, trésorière de la Fnfcf

La connaissance du milieu, l'entraide entre groupes partageant les mêmes causes, le développement d'un réseau formel d'information, d'entraide, de formation, de pression, etc... sont une forme de pouvoir à ne pas négliger. C'est dans cette optique que le Comité action femmes a demandé à la Fédération franco-téNOise de faire les démarches auprès de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises pour devenir membre de ce regroupement. Le 16 avril dernier la Fnfcf acceptait notre demande d'adhésion lors de son conseil national d'administration.

Pour nous faire connaître un peu plus ce mouvement, nous avons invité Mme Agathe Gaulin. Franco-albertaine d'origine, Mme Gaulin a poursuivi ses études post-secondaires à la Faculté St-Jean en sociologie. Depuis 1977, elle a travaillé dans plusieurs organismes francophones, en recherche et en développement social et communautaire. Depuis cinq ans, Mme Gaulin travaille à l'Association canadienne-française d'Edmonton. Elle cumule présentement les postes de développement communautaire et de direction générale. Ayant participé à la création d'un regroupement de femmes en Alberta, elle représente depuis deux ans ce regroupement à la Fnfcf. Trésorière depuis un an à la Fédération des femmes, elle est venue partager avec nous ses connaissances et ses expériences.

Allocution de Madame Agathe Gaulin

Il me fait plaisir d'être ici aujourd'hui afin de vous parler d'un organisme que je considère être très important dans nos vies de femmes francophones vivant en milieu minoritaire, la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises. J'y oeuvre depuis deux ans; premièrement en tant que représentante provinciale, puis en tant que trésorière au comité exécutif.

Mon implication dans le mouvement des femmes a commencé au plan local, à Edmonton, avec des groupes anglophones d'abord, puis comme membre fondatrice du comité femmes de l'ACFA régionale d'Edmonton. Quelques années plus tard les Franco-Albertaines me demandaient de les représenter au Conseil national d'administration de la FNFCF et l'année suivante on m'invitait à siéger au comité exécutif. Ces années passées à oeuvrer au sein de ces groupements féminins m'ont fait comprendre l'importance de l'information, de la formation, de l'engagement et de l'organisation des femmes sur les questions qui les touchent et qui influencent leur qualité de vie.

Je vois la Fédération et ses groupes membres comme un outil de développement, de regroupement, de revendication de changements pour les femmes francophones vivant dans des milieux anglophones, dépourvues des services fondamentaux en français, isolées.

La Fédération existe depuis 1914. Elle fut créée par des femmes francophones de l'Ontario conscientes des problèmes de l'heure et désireuses d'établir entre elles des liens sur la base de leur identité culturelle. On comprendra qu'en 1918, les femmes francophones veuillent venir en aide aux familles défavorisées, aux familles de soldats... La guerre faisait ses ravages! Les femmes de cette époque participent aux campagnes de la Croix-Rouge, à l'aide à l'enfance, au prélèvement de fonds pour les hôpitaux, etc.

Il n'est pas non plus surprenant que les femmes défendent le droit à l'éducation en français dans les années 20. Les femmes, on le sait bien, jouent un rôle primordial dans la transmission de la culture canadienne-française. Elles oeuvrent donc aux comités de parents et revendiquent auprès des commissions scolaires.

Dans les années 20 à 60, les femmes sont les professionnelles de l'organisation de bazars, d'expositions d'artisanat, de campagnes de prélèvement de fonds. Leur bénévolat va appuyer financièrement des projets communautaires au profit des jeunes, des personnes âgées, de la communauté en général. Leur bénévolat est reconnu dans les hôpitaux, les services d'aide aux défavorisés, et dans les centres culturels. Encore à cette époque, la Fédération évolue seulement en Ontario. A la fin des années 60, on y compte une trentaine de "sections" ou groupes membres.

Dans les années 70, la Fédération propose une orientation plus étroitement liée aux besoins des femmes elles-mêmes. L'Année internationale des Femmes en 1975 aide grandement à les conscientiser. On parle des femmes, de leur position dans la société, de leurs droits, de leurs problèmes. Rien d'étonnant à ce que la Fédération prenne comme devise "***femme et société***", et oriente ses services en fonction de développer chez ses membres les qualités de leadership requises pour mener des actions qui auront comme but d'améliorer la condition féminine. En 1980, presque tous les groupes de femmes auront pris ce tournant décisif. Est-ce l'influence des bailleurs de fonds? Chose certaine, les femmes ont des besoins auxquels il faut répondre, et le financement des groupes de femmes viendra appuyer et faciliter la diffusion

d'information et la formation pour un plus grand nombre de femmes.

En 1981 la Fédération publie un rapport de recherche plein d'éloges à l'égard de la contribution des femmes au mouvement de la communauté francophone hors Québec. ***Femmes et francophones: double infériorité*** met également en évidence la problématique des femmes en ajoutant la note spécifique de l'identité culturelle. Suite à ce rapport, deux autres viendront dépeindre le statut socio-économique des femmes cheffes de familles mono-parentales en Ontario, et des femmes collaboratrices dans les provinces de l'Ouest. Rencontres, trousses d'information, regroupements et sessions de formation se préparent, se succèdent et proposent une prise en charge collective, une action politique. L'implication des femmes pour les femmes est amorcée.

Au cours des années 80, la Fédération cherche à rallier tous les groupes de femmes francophones vivant à l'extérieur du Québec afin de faire une mise en commun de nos ressources si limitées. Rendues à l'action politique, les femmes doivent être en mesure de rationaliser leurs énergies et leurs ressources; elles devront faire front commun, se consulter, se concerter.

Riche de l'expérience d'une décennie des femmes, la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises témoigne d'une ouverture sur le milieu. Les nouveaux statuts et règlements adoptés en 1985 proposent une structure décisionnelle et une orientation mieux adaptées au nouveau statut national de la Fédération. Son objectif principal devient donc: " d'agir en tant qu'organisme de sensibilisation auprès des femmes et de susciter tout changement permettant d'édifier une société plus juste". Et ses moyens d'action privilégiés sont: " (dans la poursuite de ses objectifs) des programmes que la Fédération doit mettre en oeuvre et qui se rattachent à la famille, à l'éducation, à la religion, à la culture et à l'action sociale, économique et politique. "

Au cours des cinq dernières années, la FNFCF a entrepris plusieurs projets de recherche, et prépare des documents de sensibilisation traitant de sujets spécifiques aux femmes francophones vivant en milieu minoritaire (voir liste intitulée ***Déjà paru***).

Tous ces documents témoignent des dossiers abordés à la FNFCF au cours des années. Je dois aussi mentionner la revue ***"Femmes d'action"*** qui existe depuis déjà 18 ans! Seul magazine féministe à diffusion nationale, elle propose des analyses pertinentes et un forum d'échange si nécessaire à l'évolution des dossiers féminins.

Il est maintenant indéniable que la FNFCF est reconnue comme porte-parole des femmes francophones hors Québec. Dernièrement elle s'est fait remarquer par sa prise de position et sa sensibilisation des femmes sur les répercussions possibles de l'Accord du lac Meech et de l'entente Mulroney-Reagan sur le libre-échange.

Afin de mener à bien son mandat, la FNFCF est structurée comme suit:

- Assemblée annuelle (1 à 8 déléguées par groupe membre)
- Conseil national d'administration (1 par prov. ou territoire)
- Comité exécutif (4 à 5 élues)
- Comités:
 - études et actions politiques.
 - finances.
 - information.
 - rédaction de la revue.
- Bureau national:
 - directrice générale.
 - agente politique.
 - agente d'inforation.
 - rédactrice en chef.
 - personnel de soutien.

Le personnel du bureau appuie les comités dans leur travail de recherche, de rédaction de documents, d'élaboration de stratégies d'action, et dans leur service aux membres.

La FNFCF est présentement en pleine expansion et regorge de vitalité. Ceci n'est pas dû au dynamisme de quelques chefs et-ou employées. Ceci est dû à la vitalité de ses groupes membres qui finalement proviennent de toutes les provinces et des territoires du Canada. Ces groupes divergent énormément de par leur fonctionnement, leur clientèle et leurs intérêts. Cependant, ils ont tous en commun la préoccupation de faire avancer, d'une façon ou d'une autre, le statut social de la femme francophone au Canada anglais.

DÎNER CONFÉRENCE

Présentation de Mme Louise Engelmayer

Agente des langues officielles au ministère de la Justice des T.N-O., Mme Engelmayer a plus d'une expérience de travail à son actif. Documentaliste-recherchiste pour Radio-Canada à la belle époque des émissions "Appelez-moi Lise" et "Les petits matins", elle se tourne vers la presse écrite et devient journaliste pour le journal La Presse à la section arts et spectacles. Par la suite elle retournera aux études et terminera une maîtrise en linguistique française tout en travaillant sur les stratégies de l'enseignement du français langue maternelle, langue seconde et langue étrangère. Pendant six ans, elle fera aussi ses preuves comme gestionnaire dans sa propre entreprise privée. Aspirante à un doctorat spécialisé en bilinguisme, Mme Engelmayer travaille présentement à Yellowknife à la mise en application de la loi sur les langues officielles, au ministère de la Justice. Elle nous entretiendra aujourd'hui de son travail et d'un cas historique.

Conférence de Mme Louise Engelmayer

LES FEMMES ET LE DROIT

J'ai été invitée par la Fédération des Franco-TéNOises à venir vous parler des femmes et du droit. Ça me fait un immense plaisir, et je voudrais remercier France d'avoir pensé à moi. Je voudrais aussi souligner que je me sens honorée de participer aux premiers moments de ce qui deviendra peut-être le premier groupe de femmes francophones du Nord.

Mais on agit souvent sans réfléchir, et aussitôt après avoir accepté, je me suis rendu compte des difficultés que comportait la situation dans laquelle je m'étais volontairement placée. En effet, l'invitation ne précisait pas de quelle justice il s'agissait. La justice pour tous? La justice des hommes? La justice au ministère de la Justice des Territoires du Nord-Ouest? Et qui plus est, je ne suis pas avocate. Mais je suis une femme, et je suis francophone, ce qui peut parfois être considéré comme une situation injuste, pour ne pas dire "illégale", et je choisirais sûrement de plaider non coupable.

Le système judiciaire canadien est, si on se fie aux experts en droit, un des meilleurs au monde. C'est vrai que dans notre législation, il n'y a aucune provision prévoyant la peine de mort, par lapidation pour les femmes adultères. Une telle loi, si on l'appliquait ici, permettrait sans doute de réduire l'écart entre le nombre des femmes et celui des hommes qui parviennent à l'âge de la retraite.

Même si on le dit très juste, notre système plonge ses racines dans un passé parfois sombre. Il faut rappeler qu'à une certaine époque, pour déterminer si une personne était ou non coupable, on lui ligotait mains et pieds, et on l'immergeait dans l'eau. Si elle flottait, c'est qu'elle était coupable, si elle coulait, elle était innocente!

Les droits fondamentaux de la personne, tels que les droits linguistiques, religieux, le droit d'association, la protection contre la discrimination, sont définis dans les documents constitutionnels qui incluent la Charte des droits et libertés. Mais ces énoncés de principe sont souvent très larges, et il est en général nécessaire d'adopter une législation pour en préciser l'application.

Si les droits sont définis d'une façon large, c'est aussi pour tenir compte de l'évolution sociale. Et ce sont les tribunaux qui se prononcent bien souvent sur la façon dont doivent être interprétés les textes constitutionnels.

Pour faire respecter ses droits, il faut les connaître, et connaître ceux que la loi protège et ceux qui sont peu ou mal protégés. C'est ici qu'interviennent les regroupements et les associations, soit pour informer les femmes de leurs droits, soit pour exercer des pressions qui feront amender les lois.

Je travaille présentement au ministère de la Justice du gouvernement des T.N.-O. à l'implantation du français dans le système judiciaire. Le premier mandat que je me suis donné lorsque j'ai accepté ce poste, a justement été d'informer les femmes. D'ici septembre, trois brochures en français vont paraître: «Les Femmes et la justice pénale», «Les Femmes et le droit de la famille», «Les Femmes et leurs droits au travail». Permettez-moi de vous parler brièvement du contenu de ces brochures.

Les Femmes et la justice pénale

La plupart des femmes qui ont affaire à la justice pénale sont plus souvent les victimes que des prévenues. De ce nombre, beaucoup sont victimes de violence conjugale ou d'agressions sexuelles. En cas d'agression sexuelle, la victime peut-elle refuser de témoigner? Il importe de savoir que tout refus de témoigner peut être considéré comme un outrage au tribunal. Une femme mariée hésitera bien souvent à aller témoigner contre son mari devant les tribunaux. La victime d'un viol voudra invoquer qu'elle craint de se retrouver en présence de son agresseur. D'un autre côté, le témoignage de la victime est très important, car l'avocat du prévenu fondera en général sa défense sur le fait que la victime était consentante, ou que le prévenu ne savait pas, ou ne croyait pas, qu'elle ne consentait pas. Il est donc essentiel, dans la plupart

des cas, que la victime fasse connaître sa version des événements.

Peut-on empêcher que son nom soit cité dans les journaux? Oui, pour ce faire, la victime doit demander une ordonnance de non-publication ce qui, en général, sera accordé. C'est la seule façon d'éviter que le nom de la victime paraisse dans les journaux. Les agressions sexuelles sont déjà des situations suffisamment embarrassantes pour qu'on ne veuille pas y ajouter la publicité.

Peut-on être indemnisée quand on est victime d'une agression? Oui, mais il faut soit poursuivre la personne pour dommages-intérêts, soit présenter une demande d'indemnisation au Gouvernement. Sans entrer dans le détail des procédures à suivre, disons que la victime peut être remboursée pour toutes les dépenses suite à l'agression, et pour le revenu qu'elle a perdu parce qu'elle ne pouvait pas se rendre au travail.

Le plan d'indemnisation des victimes d'actes criminels dans les T.N.-O.

Il existe un fonds de secours aux victimes d'actes criminels. Et les personnes qui se voient imposer une amende doivent maintenant verser 15% de plus que le montant. Par exemple, une amende de 100$ revient à 115$. Et ce 15$ supplémentaire est gardé pour le fonds de secours aux victimes.

Les femmes et le droit de la famille

Parlons maintenant du droit de la famille. Quand les relations familiales sont bonnes, on ne fait généralement pas appel au système judiciaire. Quand les relations de famille se détériorent, on a besoin de connaître ses droits. Lorsqu'un couple se sépare, la femme peut obtenir une pension alimentaire et une division des biens, soit par accord dans les cas de séparation, soit par ordonnance dans les cas de divorce. Parfois, la pension est versée régulièrement, sans problème. Parfois aussi, le mari néglige de verser la pension, il oublie, il refuse. Et la femme doit elle-même essayer d'assurer les versements. C'est une procédure longue et difficile.

À la fin de 1987, l'Assemblée législative a adopté une loi aux termes de laquelle, quiconque bénéficie d'une ordonnance de la cour lui accordant une pension alimentaire peut enregistrer cette ordonnance auprès du gouvernement des T.N.-O. Cette démarche prise, c'est le Gouvernement qui se chargera d'assurer le versement de la pension grâce au Programme de recouvrement des pensions alimentaires.

Mais qu'arrive-t-il quand le mari vit dans une autre province que son ex-épouse? Le gouvernement des Territoires a déjà conclu des accords avec toutes les provinces - sauf le Québec - et avec le Yukon, pour faire respecter les ordonnances alimentaires dans toutes les autres juridictions. Il en a même conclu avec certains pays étrangers. L'entente avec le Québec sera signée avant la fin de l'été.

Les trois brochures répondent donc à diverses questions: «Qu'arrive-t-il si je meurs sans testament?»; «Puis-je empêcher mon mari d'obtenir une part de mes biens à mon décès?»; «Puis-je réclamer des biens laissés par mon mari à quelqu'un d'autre dans son testament?» Ce sont toutefois des brochures de vulgarisation. Leur but est d'informer, non de suppléer aux services d'un avocat. Mais elles sont un bon outil d'information pour celles qui, comme vous, oeuvrent dans des organismes communautaires locaux et pour des groupes de femmes qui luttent contre divers problèmes, dont la violence conjugale.

L'aide juridique

Une des obligations du ministère de la Justice est de fournir les services d'un avocat aux victimes qui ne peuvent payer les honoraires. Il y a, dans les Territoires, quatre bureaux régionaux d'aide judirique, un à Tuktoyaktuk, un à Rankin Inlet, un à Iqaluit, et enfin un à Yellowknife. Chacun de ces bureaux possède une liste de noms d'avocats auxquels ils font appel. Il n'y a toutefois pas d'avocats francophones qui pratiquent dans les T.N.-O. La liste devrait toutefois contenir des noms d'avocats francophones qui pratiquent dans le Sud, et auxquels on pourra faire appel pour un procès en français. L'aide juridique paiera donc, dans ces cas, et les honoraires et les frais de déplacement.

L'aide judirique ne paie pas toujours l'entier des frais. Chaque dossier est étudié et il arrive que la victime ait à payer une partie des frais, lorsque ses revenus sont jugés suffisants pour le faire.

Les Femmes et leurs droits au travail

Nous avons vu, jusqu'à maintenant, des cas où les droits des femmes sont assez bien protégés. Il reste des zones grises. C'est le cas de l'égalité des droits au travail. Les femmes qui travaillent pour le gouvernement des Territoires et pour les corporations qui tombent sous la protection de la loi fédérale. Les autres dans les Territoires, sont protégées par le "Fair Practises Act", loi qui protège contre la discrimination. Le harcèlement sexuel au travail est une forme de discrimination. Le "Fair Practises Act" manque de force d'application, comparativement à la loi fédérale. Et de ce fait, il faut qu'une personne réfléchisse beaucoup, qu'elle s'assure d'avoir des preuves, et des

témoins prêts à témoigner avant d'entreprendre des procédures. En général, le plus que la victime recevra, si elle gagne, c'est le salaire perdu - car on peut facilement imaginer qu'elle aura perdu son emploi - et des "excuses" de son employeur.

La discrimination peut parfois être positive. C'est le cas lorsqu'il devient nécessaire de rétablir la balance et de corriger des abus. Dans les Territoires, c'est le commissaire qui peut, selon les provisions du "Fair Practises Act", favoriser un groupe d'individus comme les femmes, ou les autochtones. Ce dernier groupe bénéficie actuellement de "l'Affirmative Action".

Le Programme de contestation judiciaire

Le gouvernement fédéral a aussi mis à la dispostion des citoyens qui désirent intenter une action en justice pour une question reliée aux droits à l'égalité et aux droits linguistiques, le Programme de contestation judiciaire. Pour déclencher le mécanisme d'agrément d'une cause linguistique, il faut avant tout que cette cause porte sur des dispositions d'un texte juridique d'importance nationale, comme la Loi constitutionnelle de 1982, ou la Charte canadienne des droits et libertés. Une aide financière jusqu'à concurrence de 35 000$ peut être versée pour chaque étape d'une poursuite: première instance, appel, Cour suprême.

Ce qui frappe, lorsqu'on jette un coup d'oeil sur les quelque quarante causes linguistiques qui ont été financées depuis 1985 par le Programme, c'est le nombre élevé de poursuites, soit quatorze, qui concement les droits scolaires reconnus aux minorités de langue officielle, par la Charte des droits et libertés.

Le Programme a servi aussi maintes fois à dissiper le flou juridique qui entoure l'usage du français au criminel, en contestant l'unilinguisme anglais des sommations, des comparutions ou des preuves présentées devant les tribunaux. Défendue jusqu'en Cour suprême et finalement gagnée, la cause Mercure, et qui portait au delà d'une sommation unilingue sur le statut du français, est sans doute celle qui a fait le plus couler d'encre. Le Père Mercure est cependant décédé avant que sa cause ne soit gagnée.

Et c'est aussi ce qui est arrivé à madame Guibord, dont la cause a certainement, à l'époque où elle a été portée devant les tribunaux, fait couler autant d'encre.

L'Affaire Guibord

Reportons-nous au 19e siècle. Mgr Ignace Bourget, qui fut évêque de Montréal pendant 36 ans, aura sans doute été le personnage le plus puissant de l'Église catholique au siècle dernier. Pendant le «règne» de Mgr Bourget, un groupe de laïques bien en vue à l'époque, avait fondé l'Institut canadien.

C'était une société à vocation sociale et culturelle qui organisait des conférences, qui avait monté une bibliothèque, et qui faisait la promotion de la culture. Tout alla bien jusqu'au jour où ils entrèrent en guerre avec Mgr Bourget sur une question de doctrine religieuse. Mgr Bourget exigea la démission des membres de l'Institut, sous peine de sanctions morales et d'excommunication.

Plusieurs membres démissionnèrent. Mais l'un deux, Joseph Guibord, résista. Or, peu de temps après, soit le 18 novembre 1869, le dénommé Guibord mourut, soudainement. Sa veuve demanda qu'il soit enterré dans le cimetière catholique comme il se devait, mais après avoir consulté l'évêque, le curé de l'église Notre-Dame refusa d'acquiescer à la demande de la veuve, en invoquant le fait que le défunt, qui était membre de l'Institut canadien, s'était rendu passible de sanctions dont la privation d'obsèques catholiques. Pendant cette dispute entre la veuve en pleurs et le curé, il fallut procéder, et le corps fut enterré dans le cimetière protestant.

Mais la veuve Guibord était déterminée à gagner sa cause. Elle eut recours aux services d'un avocat, Me Joseph Doutre, qui était, lui aussi, membre de l'Institut canadien. Elle poursuivit le curé de l'église Notre-Dame, demandant une ordonnance de mandamus pour que le corps de son défunt repose en terre bénite au cimetière catholique.

Le 2 mai 1870, après un procès dont toute la ville avait parlé abondamment, le juge Mondelet déclara que les autorités ecclésiastique avaient manqué à leur devoir et, à la fin d'une décision de 38 pages sans un seul paragraphe, il ordonna que la requête soit accordée.

Cependant, le curé décida de porter la cause devant la Cour d'appel de cassation. Le 10 septembre 1870, les 3 juges de la Cour d'appel renversaient la décision du juge de la Cour de la première instance.

Mais la femme Guibord ne se sentit pas défaite pour autant. Elle s'adressa à la Cour d'appel. Cette fois, une décision unanime des 5 juges rejeta sa requête, pour différentes raisons cependant. Les juges Badgley et Duval, pour vice de procédure les juges Drummond et Monk, parce que la Cour civile n'avait pas juridiction en la matière et le juge Caron lui, pour ces deux raisons.

Les passions n'étaient pas éteintes, loin de là, et la cause Guibord était devenue une "cause célèbre". Toujours avec l'aide de son avocat, Me Doutre, madame Guibord décida d'aller plus haut et porta sa cause devant la Cour de dernière instance de l'époque, le Comité du Conseil privé de Londres!

Malheureusement, la veuve Guibord ne connut pas les résultats du procès et alla, avant qu'il ne soit terminé, rejoindre son époux bien-aimé. Mais sans abandonner la poursuite pour autant! Car elle léguait toute sa fortune à l'Institut canadien afin que Me Doutre poursuive les démarches.

Et le 21 novembre 1874, le Conseil privé de Londres (dont les membres étaient tous anglicans à n'en pas douter) déclara ne trouver aucun fondement aux sanctions ecclésiastiques contre Joseph Guibord, ni au fait que Guibord devait être considéré comme un "pécheur public". Il renversa le jugement de la Cour d'appel et de la Cour de cassation, et restitua la décision du juge de la Cour de première instance, exigeant que l'ordonnance de mandamus soit exécutée et que le corps soit enterré en cimetière catholique.

Exactement 5 ans après la mort de Joseph Guibord!

Vous pensez que c'est fini? Non! Dix mois après le jugement final, le corps de Joseph Guibord reposait toujours dans le cimetière protestant. Me Doutre obtint une ordonnance d'exécution qui fut remise au curé de l'église Notre-Dame. Et le 2 septembre 1875, une procession funéraire ayant à sa tête Me Doutre quittait le cimetière protestant. Une foule nombreuse s'était massée pour voir passer le cortège.

Mais les portes du cimetière étaient verrouillées. Me Doutre fit appel à la police, mais il se fit répondre que tous les policiers s'étaient absentés pour assister aux obsèques du chef de police. On pouvait voit à ce moment deux factions se faisant face et, dans l'assistance, briller sous les rayons ardents du soleil, le métal des armes à feu. Réalisant qu'il pouvait perdre le contrôle de la situation, Me Doutre retourna déposer le cercueil en terre protestante!

Tous les journaux ne parlaient plus que de l'affaire Guibord. Les journalistes anglais traitaient les Canadiens français de rebelles à sa Majesté. Mgr Bourget publiait des lettres sur les droits de l'Église, les curés en parlaient en chaire le dimanche. Les journaux de l'Ontario et des Maritimes se demandaient même si le pape avait une autorité légale dans l'empire britannique.

Finalement, Me Doutre fixa au 16 novembre 1875, avant les premiers gels, la date de l'enterrement définitif de Guibord. Il demanda - d'avance cette fois - la protection de la police municipale. Le maire Hingston, qui incidemment était un Irlandais catholique, répondit, diplomatiquement, que le cimetière ne tombait pas sous son autorité parce qu'il était en dehors des limites de la ville de Montréal!

Me Doutre demanda alors l'aide du gouvernement du Canada, qui l'entendit. Mille soldats appartenant à six unités différentes, furent dépêchés, sous les ordres du colonel Fletcher. Cette fois, les portes du cimetière catholique s'ouvrirent et le cercueil de Joseph Guibord fut descendu en terre, déposé sur un lit de ciment et vissé en terre bénite! Il avait mis six ans - et avait passé par quatre tribunaux - sans compter celui de saint Pierre - pour "reposer en paix".

Les droits linguistiques, comme les droits religieux, soulèvent souvent de grandes passions. Les exemples abondent dans la vie des francophones. Tout n'est pas gagné, il s'en faut. J'ai choisi de vous raconter cette histoire parce qu'elle montre bien qu'avoir des droits et les faire accepter, c'est deux. Parce qu'elle illustre bien aussi ce que la ténacité et la persévérance peuvent faire. Je vous remercie.

THÉÂTRE PARMINOU

Intervention théâtrale créée et jouée par Hélène Desperrier du théâtre Parminou, lors du colloque des femmes franco-téNOises, tenu les 20 et 21 mai à Yellowknife, T.N.-O. Inspiration: Que dirait une femme qui vit dans le Nord depuis 25 ans?

Messieurs, messieurs et messieurs du Gouvernement
Je dis messieurs parce que vous êtes omniprésents
J'aurais aimé vous mettre en canne
Vous qui avez mis mes projets en panne
Je sais que vous êtes coriaces
Pour ne pas dire très voraces
Mais quelques épices bien placées
Pourraient peut-être vous améliorer
Un grand sens de l'égalité
Vous aurait fait accepter
Mes idées, mes projets planifiés
Par vous je me suis faite cuisiner
Virée dans poêle comme une p'tite crêpe
Mais c'est pas ça qui fait que je m'arrête
Au contraire j'ai l'intention de continuer
De surtout pas me laisser avaler
Je suis femme et fière de l'être
Pis j'ai pas l'intention de disparaître
Ici être femme c'est pas facile
Ici être francophone c'est difficile
Si je travaille à la maison
Je risque d'y perdre la raison
Enfermée, isolée, dévalorisée
Tout ce que je fais n'est pas considéré
Pour ne pas dire pas rémunéré
Si je travaille à l'extérieur
Je me ramasse avec double labeur
Je peux être secrétaire, infirmière
Hôtesse de l'air, caissière, aide-cuisinière

Mais attention pour ne pas voler
Le travail que les hommes tiennent à garder
Cadre, comptable, officier, directeur,
Pompier, mineur, administrateur
Sont des chasses bien gardées
Que nous n'avons pas le droit de trapper
D'accord quelques-unes y parviennent
Mais rares sont les femmes qui mènent
Non ce qu'elles font surtout et partout
C'est prendre soin de vous et de tout
D'accord je suis venue dans le Grand-Nord
D'accord j'y ai mis tous mes efforts
Mais si je ne veux pas finir solitaire
Il me faudra devenir solidaire
De toutes les autres femmes
Qui comme moi se désâment.
À force de se parler, d'échanger
De communiquer, de se regrouper
À force de se réunir, de se définir
De se faire plaisir et de construire
Nous finirons par être bien dans notre maison
Dans notre peau, dans nos occupations
Nous découvrirons qu'ensemble nous sommes une force
Qu'ensemble nous formons un même bloc
Je suis femme et francophone
Et j'ai le droit d'avoir du fun
Si demain je dois partir
J'aurai au fond de moi le souvenir
Que dans les Territoires du Nord-Ouest
On a refusé d'être tenues en laisse
Qu'ensemble on s'est prises par la main
Pour avoir un meilleur demain

Signé

Stella Blanchard
femme
mère
francophone et
des Territoires du Nord-Ouest
future ministresse

Synthèse de l'évaluation écrite des participantes

1) Le contenu

Selon vous, est-ce que les objectifs du colloque ont été pertinents?

Pour l'ensemble des participantes, les objectifs du colloque étaient très pertinents, surtout au moment où le Gouvernement coupe dans les programmes touchant les femmes.

Avez-vous reçu suffisamment de matériel de réflexion pour le colloque?

La plupart s'accordent pour dire que le matériel était suffisant. Par contre, plusieurs ont mentionné que la lecture du guide était un peu difficile.

Est-ce que le contenu des ateliers correspondait aux objectifs du colloque?

Les ateliers étaient préparés et avaient de bonnes pistes pour commencer les discussions. Les ojectifs étaient clairs.

Les échanges ont-ils été intéressants?

Les participantes trouvent que les échanges furent intéressants, libres et bien animés. Certaines mentionnent qu'à certains moments, les échanges devenaient un peu trop personnels.

Êtes-vous satisfaites des ateliers?

-«Plusieurs décisions concrètes ont été prises. Il reste à voir si elles se matérialiseront.»

-«Oui, c'est un sujet complexe mais bien présenté et bien animé. J'espère qu'il y en aura des personnes pour suivre activement les sujets de recommandation.»

-«Oui et non. Oui parce que c'était instructif, non parce que les ateliers me semblaient trop pareils...»

Autres commentaires

«J'étais surprise de ne pas être plus informée de toute l'activité de Hay River. Je promets d'être ouverte».

2) L'animation

Lors des ateliers, avez-vous réussi à exprimer vos opinions?

«Oui! Chacune avait la chance de parler ou était invitée à parler lorsqu'elle montrait un signe d'approbation ou de désapprobation.

Le plus important a été exprimé.»

«Oui. Par contre, n'ayant pas l'expérience, c'était quand même difficile.»

«Non pas toujours. J'ai l'impression que mes idées sont trop différentes de celles des autres femmes pour me permettre de les exprimer.»

Est-ce que votre droit de parole a été respecté?

La grande majorité dit que oui.

À votre avis, est-ce que tout le monde a pu s'exprimer lors des ateliers?

«Toutes ont eu la chance, seulement deux personnes ne l'ont pas utilisé».

«Oui. Certaines étaient plus silencieuses mais de leur propre volonté, j'imagine.»

«Je pense que nous avons eu deux femmes qui n'ont pas parlé souvent. Nous avons manqué quelques opinions.»

Est-ce que l'animation vous a permis d'être confortable avec les sujets abordés?

«Les sujets abordés touchent toutes les femmes du Nord d'une façon ou de l'autre.»

«Certains sujets me touchaient moins. Cependant, tous sont importants et me tiennent à coeur.»

«Je me sentais souvent paralysée par les questions du document. Elles étaient mal définies.»

Autres commentaires

«J'aurais aimé pouvoir obtenir de la documentation concernant la femme des T.N-O. Je veux dire être capable d'acheter des livres ou revues ou autres.»

«J'ai apprécié que nous ne soyons pas divisées en groupes».

«France était très organisée. Elle a choisi une dame d'Edmonton(Agathe) qui nous a fourni de très importantes informations.»

Avez-vous aimé que des personnes extérieures viennent vous faire part de leur expérience?

«Mme Louise Engelmayer a su se montrer très intéressante et faire comprendre qu'il ne faut pas lâcher. Agathe nous a donné de bonnes informations.»

«Oui. Les interventions de Louise permettent une ouverture sur des réalités communes.»

«J'ai apprécié l'exposé d'Agathe Gaulin sur la Fnfcf et ses interventions durant les ateliers.

Est-ce que les sujets étaient intéressants?

Selon les intérêts de chacune, les réponses sont positives.

Dans d'autres occasions, aimeriez-vous que d'autres conférences fassent partie de nos activités?

«C'est très important que les diverses régions puissent se rencontrer.»

«Oui, elles sont essentielles pour obtenir une information variée.»

«Oui, c'était très agréable de rencontrer des femmes de d'autres endroits.»

«Ce serait important de renouveler cet exemple.»

«J'aimerais, avec de la chance, être avec un groupe de femmes de "business", afin d'apprendre de leurs problèmes politiques, etc.

Avez-vous aimé l'intervention théâtrale? Vous a-t-elle permis de faire le point sur le contenu du colloque?

«Excellente! Beaucoup de plaisir.»

«La troupe a fait un bon compte rendu de ce qui s'est discuté lors du colloque.»

«Oui. C'était une belle représentation du groupe de femmes, des problèmes, des espoirs,etc.»

«Je ne peux imaginer de meilleur point final pour ce colloque. C'était formidable. Félicitations!»

Évaluation verbale des participantes

Points positifs

On a du travail à faire.

Bonne animation.

Nous avons aimé la présence d'Agathe.

Tombe à point à cause des tendances actuelles des gouvernements à couper les budgets.

Points négatifs.

Le dîner.

Les représentants de la Fédération aurait pu faire des efforts pour se mêler au groupe et nous parler lors du dîner.

POST FACE

Le Colloque des femmes franco-ténoises a été un coup d'envoi très stimulant pour toutes les femmes impliquées à la Fédération Franco-TéNOise (F.F.T.).

En avril 1989, la F.F.T. est devenue membre de la Fédération Nationale des Femmes Canadiennes Françaises (F.N.F.C.F.). Mme Rolande Carson, bénévole et membre du conseil d'administration de l'Association francophone d'Iqaluit, fut la première représentante officielle de la F.F.T. à l'Assemblée générale annuelle de la F.N.F.C.F en juin 1989. Mme Linda Pettersen a pris la relève depuis octobre 1989. Elle est actuellement représentante des T.N.O. au conseil national d'administration de la F.N.F.C.F..

Cette nouvelle affiliation était seulement un début. Les recommandations des actes du Colloque des femmes franco-ténoises indiquaient clairement le besoin d'explorer des modalités de regroupement et de visibilité des femmes francophones des T.N.O.. Lors de l'assemblée générale de la F.F.T. en octobre 1989 à Iqaluit, un comité ad hoc (composé de représentantes d'Iqaluit, Fort Smith, Hay River et Yellowknife) fut formé. L'assemblée générale a mandaté ce comité pour faire l'étude des modalités de regroupement désirées par les femmes franco-ténoises.

Les 11, 12 et 13 mai 1990, des représentantes de toutes les communautés membres de la F.F.T. se réuniront à Yellowknife, lors d'une rencontre territoriale, pour déterminer si elles désirent un regroupement et, le cas écéant, élaborer leurs modes de communication et de visibilité et choisir les dossiers à prioriser pour 1990-91.

Notes.

1. France Giroux, «Le féminisme sera-t-il au rendez-vous du grand soir?» dans Evelyne Tardy, ***Femmes: images, modèles***, Montréal, ICREF / CRIAW, 1985, p. 20.
2. FNFCF ***«Femmes et francophones: double infériorité»***, Ottawa, éd. de la fédération nationale des femmes canadienne françaises, juillet 1981, p.5.
3. M.-A. Barrère-Maurisson, ***«Le Sexe du travail: structures familiales et système productif»***, Grenoble, PUG, 1984, p.12.
4. **«Femmes et politique»** dans Evelyne Tardy, 1985, op. cit. p.253.
5. Ibid, chapitre IV, V et VI.
6. Le Collectif, *Femmes et Économie*, Interventions Économiques, no 20/21, Montréal, éd. A. St-Martin, hiver 1988, p.8.
7. Ibid.
8. Linteau, Durocher et Robert, ***«Histoire du Québec contemporain: de la Confédération à la crise:* tome 1»**, Montréal, Boréal Express, 1979, p. 227 - 228.
9. Linteau, Durocher et Robert, op. cit., p. 228.
10. Linteau, Durocher, Robert et Ricard, ***«Histoire du Québec contemporain: le Québec depuis 1930,* tome 2»**, Montréal, Boréal Express, 1986, p. 556.
11. Cette partie est redevable des deux excellentes études suivantes: Louise Paquette, «Les Québécoises et les Canadiennes sur le marché du travail, 1900-1985», Montréal, thèse dép. économie, UQAM, 1986, 316p. et Monique de Sève, «Pour une mise à jour des caractéristiques de l'emploi féminin de 1961 à 1986», dans ***«Femmes et Économie»***, Interventions Économiques, no 20/21, Montréal, éd. A. St-Martin, hiver 1988, p. 59 à 102.
12. Monique de Sève, op. cit. p. 79 - 80.
13. Ibid, p. 92.
14. Louise Paquette, op. cit. p. 52
15. Ibid, p. 53.
16. Ibid, p. 181 - 182.
17. Monique de Sève, op. cit. p. 98 - 99.
18. Sylvie Morel, **«Pénurie d'emploi et discrimination à l'endroit des femmes»**, Interventions Économiques, op. cit. p. 261.
19. Denis Perreault, op. cit. p. 65.
20. GTNO, *Northwest territories economic review and outlook*, les chiffres sont tirés de GNWT statistic bureau, Recen. 1986, Yellowknife, 1987, p 5
21. Soit 45 240 habitants en 1971 et estimé à plus de 53 000 en 1987, une augmentation de près de 33%, en 16 ans.
22. Secrétariat d'État, **«La langue française hors Québec»** agence CERESCO, avril 1985, p. 165.
23. Voir à ce sujet, Denis Perreault et Huguette Léger, ***«Leroux, Beaulieu et les autres ou La Petite Histoire des francophones dans les T.N.-O.»***, Yellowknife, éd. FFT, 1989, 108p.
24. FNFCF ***«Femmes et francophones: double infériorité»***, Ottawa, éd. de la fédération nationale des femmes canadienne-françaises, juillet 1981, p.3.
25. Ibid, p. 23.
26. FNFCF, op. cit. p. 5.
27. Entrevues réalisées auprès de femmes intervenantes dans leur milieu, en avril 1989, à Yellowknife, Iqaluit, Fort Smith, Hay River et Inuvik. Voir la grille d'entrevue en annexe. Pour la création du guide d'entrevue nous nous sommes inspirés du Collectif, ***«Et si on racontait le féminisme: les états généraux,»***, Québec, éd. Femmes en tête, 1988.
28. FNFCF, *Se regrouper oui, mais...*, Ottawa, éd. FNFCF, 1988, p.6.
29. Ginette Legault et Francine Senécal **«La place des femmes dans les groupes populaires»** dans Evelyne Tardy, 1985, op. cit. p. 36.

Liste des représentantes au colloque des femmes

Mme Lisette Aspirault
Association franco-culturelle de Yellowknife

Mme Ginette Leblanc
Association franco-culturelle de Yellowknife

Mme Jeanne Dubé
Association francophone de Fort Smith

Mme Linda Pettersen
Association francophone de Fort Smith

Mme Armelle Caselli
Association franco-culturelle de Hay River

Mme Lucie Keams
Association franco-culturelle de Hay River

Mme Myriam Alizé
Association francophone d'Iqaluit

Mme Martha Plante
Association francophone d'Iqaluit

Mme Laurie Tomlinson
Inuvik

Mme Monique Beaulieu
Inuvik

Invités spéciaux

Mme Agathe Gaulin
Fnfcf

Mme Louise L. Engelmayer
agente des langues officielles
ministère de la Justice

M. Michel Cormier
théâtre Parminou

Mme Hélène Desperrier
théâtre Parminou

La Fédération

M. Fernand Denault
président

Mme. Myriam Alizé
vice-présidente

M. Robert Hay
trésorier

M. Richard Barrette
directeur général

Mme Agnès Billa
agente culturelle

Mme Solange Bourget
secrétaire administrative

L'Aquilon

Mme Denise Canuel
rédactrice en chef

Mme Line Gagnon
journaliste

Autres invités

M. Alain Tremblay
Secrétariat d'État

Mme Marsha Argue
Secrétariat des femmes, T.N.-O.

Langue Maternelle/sexe/âge (1986)

Pour l'ensemble des Territoires,
Il y a 52,240 habitants **(100%)**: 27,415 Hommes **(52.5%)** et 24,820 Femmes **(47.5%)**

Français langue maternelle dans les T.N.-O./Sexe
Il y a 1,290 Franco-TéNOis(es) **(2.5%)**: 755 Hommes **(58.5%)** et 535 Femmes **(41.5%)**

Selon l'âge,

0 - 4 ans	35 H	25 F
5 - 14	40	40
15 - 19	25	20
20 - 29	185	135
30 - 39	205	150
40 - 49	115	65
50 et +	145	100

Unilingue français,

T.N.-O.	35 H	30 F
	(2.7%)	(2.3%)

Dans les communautés:

Yellowknife,	0 H	5 F
Iqaluit,	10	15
Fort Smith,	0	0
Hay River,	0	0
Inuvik,	10	5

Source: «La Grande Tournée, les Retrouvailles (Rapport Perreault)».